Office de la propriété intellectuelle du Canada

Un organisme d'Industrie Canada

Canadian Intellectual Property Office

An Agency of Industry Canada

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

Soutenir l'innovation canadienne

Canada

OPIC CIPO

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Rapport annuel 2006-2007

Soutenir l'innovation canadienne

www.opic.gc.ca

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande. Communiquer avec le Centre de services à la clientèle, dont les coordonnées suivent.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser également au :

Centre de services à la clientèle

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Tél. : 1-866-997-1936 (sans frais)
ATS : 1-866-442-2476
Téléc. : 819-953-7620
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web (www.opic.gc.ca).

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à copyright.droitdauteur@tpsgc.gc.ca.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

Nº de catalogue Iu71-2007
ISBN 978-0-662-05191-6
60255

IMPRIMÉ AU CANADA
PRINTED IN CANADA

À propos de l'OPIC

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), organisme de service spécial d'Industrie Canada, est chargé d'administrer le régime de la propriété intellectuelle (PI) au Canada, notamment en ce qui concerne les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés.

Les principales fonctions de l'OPIC se résument comme suit :

- *évaluer les demandes relatives à la PI et concéder les droits connexes;*
- *diffuser l'information technique relative à ces créations pour permettre à d'autres inventeurs de s'inspirer des inventions existantes;*
- *encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;*
- *donner aux autres pays des conseils spécialisés sur l'administration de la PI;*
- *promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.*

Plus particulièrement, l'OPIC reçoit et examine des demandes de marques de commerce, de brevets, de droits d'auteur, de dessins industriels et de topographies de circuits intégrés; il concède et enregistre des droits de PI connexes et en gère le renouvellement, la cession et le transfert. En outre, il supervise le processus relatif aux examens de compétence des agents de brevets et aux examens d'aptitude des agents de marques de commerce. Sa principale clientèle est les demandeurs de droits de PI, les agents représentant ces demandeurs, les exploitants de systèmes de PI et le milieu des affaires canadien.

L'OPIC diffuse l'information sur la PI au moyen de son site Web (www.opic.gc.ca) et de plusieurs bases de données accessibles au public. Il est chargé de publier le *Journal des marques de commerce* et la *Gazette du Bureau des brevets*; il publie également des guides d'information sur ses produits, des bulletins, des rapports et des communiqués. Pour encourager et faciliter l'acquisition des droits de PI et l'exploitation de l'information connexe, il a également mis sur pied un programme visant à sensibiliser les gens d'affaires, les inventeurs et les créateurs à l'importance de la PI.

Vision, mission et valeurs

Vision

Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

Mission

Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

- **favoriser** l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle (PI) et l'exploitation des renseignements en la matière;
- **encourager** l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- **administrer** les divers volets du régime de la PI au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés);
- **promouvoir** les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

Valeurs

Intégrité
Équité
Respect
Efficacité
Confiance
Qualité
Amélioration continue

Notre engagement à l'égard du service à la clientèle

Au téléphone

- Nous répondons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous indiquons la personne qui saura vous renseigner dans la langue de votre choix.
- Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, le message d'accueil de notre boîte vocale.
- Nous prenons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous sont laissés et nous rappelons avant la fin du jour ouvrable suivant.

En personne

- Nous vous accueillons dans la langue officielle de votre choix.
- Nous faisons en sorte que vous rencontriez un agent d'information du Centre de services à la clientèle dans les dix minutes suivant votre arrivée.
- Si vous désirez rencontrer un spécialiste, vous devez prendre un rendez-vous au préalable.

Correspondance générale, courriels et demandes de renseignements transmises par télécopieur

- Nous correspondons avec vous dans la langue officielle de votre choix.
- Nous accusons réception de la correspondance générale, des courriels et des demandes de renseignements reçues par télécopieur dans les deux jours ouvrables.

Si vous désirez faire officiellement des observations au sujet des produits et services offerts par l'OPIC, veuillez utiliser le formulaire de rétroaction en ligne fourni à cette fin dans le site de l'OPIC sous le bouton « Contactez-nous ».

Comment nous joindre

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Renseignements généraux :
Tél. : 1-866-997-1936 (sans frais)
ATS : 1-866-442-2476
Téléc. : 819-953-7620
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca
Site Web : www.opic.gc.ca

Acronymes et sigles

ACEPI	Administration chargée de l'examen préliminaire international
ACRI	Administration chargée de la recherche internationale
AIR	Assistance d'immobilisation reportée
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
CAB	Commission d'appel des brevets
COMC	Commission des oppositions des marques de commerce
CSC	Centre de services à la clientèle
DDADI	Direction du droit d'auteur et des dessins industriels
DMC	Direction des marques de commerce
ETP	Équivalent temps plein
INAAF	Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds
IPIC	Institut de la propriété intellectuelle du Canada
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OPI	Office de la propriété intellectuelle
OPIC	Office de la propriété intellectuelle du Canada
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PI	Propriété intellectuelle
PME	Petites et moyennes entreprises
PPL	Programme de perfectionnement en leadership
ROE	Renouvellement opérationnel de l'entreprise
SGQ	Système de gestion de la qualité
TCI	Topographies de circuits intégrés
TI	Technologie de l'information

Table des matières

Message de la présidente 1

L'exercice financier en bref 3
Réalisations 3

Introduction 6
Objectif 6

Services à la clientèle 7
Direction des brevets 10
Commission d'appel des brevets 12
Marques de commerce 13
Commission des oppositions des marques de commerce 14
Droits d'auteur 15
Dessins industriels 16
Topographies de circuits intégrés 17
Améliorer la compréhension des besoins et des attentes des clients 18

Sensibilisation 20

Orientation stratégique : cadre administratif de la PI 23

Orientation stratégique : volet international 24

Orientation stratégique : nos employés 27

Outils stratégiques habilitants 29
Gestion et reddition de comptes 29
Renforcer les capacités de gestion 29
Information et technologie 30

Conclusion 31

États financiers vérifiés 32
Rapport de gestion 32
Notes aux états financiers 38

Renseignements financiers complémentaires 43
Fonds renouvelable 43
Rapport de gestion 43
État des résultats 44

Appendices

Appendice A Structure organisationnelle — 2006-2007 45
Appendice B Données financières 46
Appendice C Statistiques 48
Appendice D Normes de service à la clientèle 62
Appendice E Membres du Comité de direction et agents de développement des affaires 65

Tableaux

Tableau 1 Données sur les réalisations 48
Tableau 2 Demandes de marques de commerce déposées, selon la langue 49
Tableau 3 Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, par province ou territoire 49
Tableau 4 Les 10 principaux requérants de marques de commerce 49
Tableau 5 Les 10 principaux propriétaires de marques de commerce 49
Tableau 6 Résultats opérationnels — Commission des oppositions des marques de commerce 49
Tableau 7 Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le requérant 50
Tableau 8 Demandes de brevets déposées, selon la langue 52
Tableau 9 Demandes de brevets déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés, par domaine 52
Tableau 10 Demandes de brevets déposées et brevets délivrés aux résidants du Canada et aux résidants de pays étrangers 53
Tableau 11 Les 10 principaux demandeurs de brevets 53
Tableau 12 Les 10 principaux titulaires de brevets 53
Tableau 13 Résultats opérationnels — Commission d'appel des brevets 53
Tableau 14 Demandes de brevets déposées et brevets délivrés, selon l'origine indiquée par le demandeur 54
Tableau 15 Demandes de droits d'auteur déposées, selon la langue 56
Tableau 16 Demandes de droits d'auteur déposées et enregistrées, par province ou territoire 56
Tableau 17 Droits d'auteur déposés et enregistrés, selon l'origine indiquée par le demandeur 56
Tableau 18 Les 10 principaux demandeurs de droits d'auteur 56
Tableau 19 Dessins industriels enregistrés, selon la langue 58
Tableau 20 Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, par province ou territoire . . . 58
Tableau 21 Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur 58
Tableau 22 Les 10 principaux demandeurs de dessins industriels 59
Tableau 23 Les 10 principaux propriétaires de dessins industriels 59

Figures

Figure 1 Revenus, par produit et service 46
Figure 2 Dépenses de fonctionnement, par catégorie 46
Figure 3 Dépenses, par regroupement de directions 46
Figure 4 Revenus — Brevets 47
Figure 5 Revenus — Marques de commerce 47
Figure 6 Revenus — Droits d'auteur et dessins industriels 47
Figure 7 Délais d'exécution des demandes de marques de commerce en attente d'examen 51
Figure 8 Demandes d'enregistrement de marques de commerce 51
Figure 9 Demandes de marques de commerce traitées 51
Figure 10 Requêtes d'examen de brevets 55
Figure 11 Demandes de brevets traitées 55
Figure 12 Demandes d'enregistrement de droits d'auteur 57
Figure 13 Demandes de droits d'auteur traitées 57
Figure 14 Demandes d'enregistrement de dessins industriels 59
Figure 15 Demandes de dessins industriels traitées 59
Figure 16 Consultations du site Web 60
Figure 17 Demandes de renseignements 60
Figure 18 Employés, par groupe d'âge 61
Figure 19 Nombre d'employés 61
Figure 20 Employés, selon le sexe 61

Message de la présidente

Alors que les inventeurs et les créateurs canadiens s'efforcent de maintenir l'avantage concurrentiel du Canada dans une économie mondiale en pleine évolution et axée sur le savoir, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) continue à renforcer sa capacité de favoriser la réussite des innovateurs canadiens, qui contribuent grandement à la prospérité et à la croissance économique du pays.

Comme l'illustre le présent rapport annuel, en 2006-2007, l'OPIC s'est concentré sur son objectif de devenir un office de la propriété intellectuelle (OPI) de premier plan — un office qui offre des services de qualité adaptés à ses clients, qui fournit d'excellents produits et services en matière de propriété intellectuelle (PI) en temps opportun et qui soutient la croissance économique du Canada en favorisant la création de connaissances et leur commercialisation. En offrant de bons services à nos clients et en faisant la promotion de la diffusion des connaissances liées à la PI, nous contribuons aux efforts du gouvernement fédéral visant à susciter un climat de créativité et d'innovation au Canada.

Le gouvernement et le milieu des affaires reconnaissent tous deux que l'innovation constante est plus importante que jamais à l'ère du numérique et au sein de marchés mondiaux de plus en plus concurrentiels. Dans cet environnement, l'utilisation du régime de la PI continue à s'accélérer à l'échelle mondiale, et tous les OPI, y compris l'OPIC, traitent des nombres records de demandes de PI. L'OPIC comprend qu'à l'instar de ses clients, il doit continuer à innover, et cela signifie qu'il doit prévoir les besoins changeants des utilisateurs de PI et y répondre.

Au cours de la dernière année, l'OPIC a fait des progrès considérables dans les domaines qui sont les plus importants aux yeux de nos clients :

- réduction des délais d'exécution;
- amélioration de l'accès à l'information, aux produits et aux services;
- amélioration de la communication afin d'assurer la fourniture de renseignements clairs, précis et uniformes.

De plus, nous traçons une voie afin de nous appuyer sur ces réussites. L'OPIC renouvelle actuellement son Plan stratégique quinquennal qui met de l'avant cinq orientations stratégiques : les services à la clientèle, la sensibilisation, le cadre de la PI, les activités internationales et nos employés. Nous établissons ce plan en écoutant nos clients, nos employés, nos partenaires et les intervenants.

Bien que le service à la clientèle et la sensibilisation demeurent nos principaux domaines d'activité, nous continuerons à mettre l'accent sur l'offre de produits et de services de PI de qualité et en temps opportun grâce à un système moderne et concurrentiel et à sensibiliser les Canadiens afin de les informer des façons dont ils

peuvent tirer profit du régime de la PI. Nous renforcerons davantage nos services et nos activités de sensibilisation en améliorant le cadre administratif canadien de la PI et en représentant les intérêts canadiens en matière de PI à l'échelle internationale. À cette fin, nous appuierons et mobiliserons nos employés — notre plus importante ressource stratégique — qui servent directement nos clients et interagissent avec eux, et nous informerons les Canadiens de la valeur des renseignements liés à la PI et de l'importance de la protection de la PI.

La réussite de notre plan stratégique sera soutenue par l'initiative de transformation des activités de l'OPIC, le renouvellement opérationnel de l'entreprise (ROE), un important levier qui permettra d'améliorer les services à la clientèle et l'efficacité des processus internes. L'objectif est de créer un environnement opérationnel sécuritaire et rentable axé sur l'autonomie et la satisfaction optimales des clients. Grâce à nos orientations stratégiques et au ROE, nous continuerons à améliorer ces trois domaines importants pour nos clients.

Je suis devenue présidente de l'OPIC après la fin de l'exercice 2006-2007 et j'ai hâte de travailler avec nos clients et les intervenants ainsi qu'avec les employés talentueux et compétents de l'organisme afin de relever les défis que l'avenir nous réserve. J'aimerais profiter de cette occasion pour reconnaître les contributions de mon prédécesseur, David Tobin, qui a dirigé l'OPIC durant une période où l'organisme a accompli d'importantes réalisations, y compris l'amélioration des délais d'exécution, l'élargissement de son équipe d'employés compétents et spécialisés et l'accentuation de sa présence à l'échelle internationale. Notre tâche consiste à nous appuyer sur cette réussite et à continuer de trouver des moyens d'améliorer les services que nous offrons à nos clients et d'évoluer au même rythme que les normes internationales et les autres OPI.

L'OPIC va de l'avant pour saisir d'autres occasions de devenir un OPI de classe mondiale soutenant les innovateurs canadiens et contribuant à la croissance économique et à la compétitivité internationale du pays.

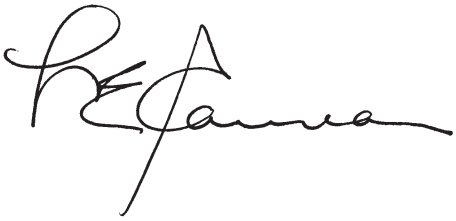

Mary Carman
Commissaire aux brevets,
registraire des marques de commerce
et présidente

L'exercice financier en bref

L'OPIC contribue à la croissance économique du Canada en encourageant l'innovation, l'invention et la créativité. Pour y arriver, il offre en temps opportun à ses clients des produits et des services de qualité liés à la PI et favorise la sensibilisation et les connaissances des Canadiens à l'égard de la PI et l'utilisation efficace de cette dernière.

Réalisations

Services à la clientèle

Durant l'exercice 2006-2007, l'OPIC a continué à porter une attention particulière à l'amélioration de ses produits et services afin de répondre à la demande grandissante, de la part des clients, d'excellents produits de recherche et d'examen liés à la PI offerts en temps opportun.

L'organisme a aussi fait des progrès dans les trois principaux domaines de services devant faire l'objet d'une amélioration cernés dans le cadre du Sondage national auprès de la clientèle de 2005 : la communication, l'accessibilité et les délais d'exécution. En ce qui concerne la communication, l'OPIC a mis l'accent sur les consultations auprès des clients et l'amélioration des outils de communication à leur intention. Il a organisé des groupes de discussion rassemblant des agents de la PI dans le cadre de son exercice de planification stratégique à long terme, et a parfait ses connaissances relatives aux besoins de ses clients en matière de services en ligne grâce à un sondage effectué auprès des utilisateurs du site Web.

L'OPIC a aussi élargi ses moyens de communication avec ses clients et les intervenants, y compris grâce aux mises à jour de son site Web et à la diffusion régulière du Bulletin de nouvelles en ligne. De plus, le Centre de services à la clientèle a montré qu'il pouvait encore mieux répondre aux besoins des clients. Il a amélioré l'accessibilité de plusieurs manières, notamment grâce à un nouveau numéro sans frais qui permet aux clients de toutes les régions du pays de téléphoner pour obtenir des renseignements. L'organisme a aussi jeté les bases de son initiative pluriannuelle de transformation des activités, le ROE, dont l'objectif est d'améliorer les principaux processus opérationnels afin que l'Office devienne plus accessible, plus efficace et plus sensible aux besoins des clients.

Les délais d'exécution sont extrêmement importants aux yeux des clients, et l'OPIC continue à s'améliorer à cet égard. Les délais d'exécution associés aux principaux produits liés aux brevets, à l'enregistrement des droits d'auteur et aux dessins industriels ont tous été réduits, comme l'ont été les délais associés aux audiences et aux décisions de la Commission des oppositions des marques de commerce.

L'OPIC a aussi amélioré davantage ses services en matière de technologie de l'information afin d'augmenter la capacité des clients de réaliser par voie électronique leurs activités liées à la PI et de rendre plus accessibles des renseignements de qualité à l'intention des clients. Les services électroniques permettent aussi d'augmenter la rapidité des opérations, et l'utilisation du système de dépôt électronique des demandes de l'OPIC a continué à croître. Durant l'exercice 2006-2007, 90 p. 100 des demandes de marques de commerce ont été déposées par voie électronique, comparativement à 84 p. 100 l'exercice précédent. Le dépôt électronique de demandes de droits d'auteur a augmenté de 5 p. 100, pour atteindre 65 p. 100.

L'organisme a aussi terminé la numérisation des dossiers de dessins industriels du Canada — dont certains remontent à 1861 — et planifié le lancement, vers la fin de l'exercice 2007-2008, de la dernière phase de la Base de données sur les dessins industriels canadiens consultable. On a aussi augmenté l'accessibilité et la convivialité d'autres importantes bases de données liées à la PI, y compris la Base de données sur les droits d'auteur canadiens et le *Manuel des marchandises et des services des marques de commerce* interrogeable. On a amélioré les services électroniques liés aux droits d'auteur afin de permettre aux clients de déposer par voie électronique des cessions d'intérêt.

La Direction des brevets a de nouveau traité un nombre record de demandes de brevets et a augmenté sa prestation de services internationaux. Tous les secteurs d'activités ont enregistré des progrès dans le cadre d'initiatives sur la qualité visant l'amélioration de l'exactitude, de l'uniformité et de l'exhaustivité des produits et des services. Veuillez consulter les statistiques sur les secteurs d'activité débutant à la page 48.

Sensibilisation

L'OPIC a continué à déployer d'importants efforts afin d'aider les innovateurs et créateurs canadiens à comprendre le régime de la PI et à en tirer avantage. On a mis un accent spécial sur les petites et moyennes entreprises (PME) et le secteur de l'enseignement. On a présenté des exposés dans 18 villes canadiennes afin de promouvoir la PI. L'organisme a aussi participé à des salons professionnels et à l'Expo-sciences pancanadienne, événement qui permet aux étudiants de niveau secondaire de présenter leurs projets de science. L'OPIC a entrepris des négociations concernant un projet pilote avec des partenaires d'universités afin de concevoir des outils permettant d'intégrer la PI dans un large éventail de cours et il a participé aux activités de la Journée mondiale de la PI afin de sensibiliser davantage le public canadien à la PI.

Cadre administratif de la PI et activités internationales

Dans le domaine de la réglementation, l'OPIC a présenté les modifications proposées de cinq règlements sur la PI afin d'améliorer le régime de la PI grâce à la simplification des procédures et à la réduction des délais de traitement et des coûts. Les modifications réglementaires ont aussi permis de clarifier le régime de brevets visant les petites entités (c.-à-d. les universités ou les entités de 50 employés ou moins), tout en fournissant un mécanisme de redressement à l'intention des entités de taille ordinaire ayant acquitté par erreur les taxes applicables aux petites entités.

L'OPIC a maintenu son engagement d'améliorer le régime international de la PI afin de promouvoir les intérêts canadiens et de cerner les pratiques exemplaires internationales de manière à favoriser les améliorations destinées à ses clients. À cette fin, il a participé à divers forums liés à la PI, y compris la 33e Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), des réunions de comités techniques de l'OMPI et des forums sur la politique commerciale, comme les réunions du Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

En outre, on a organisé un certain nombre de réunions bilatérales avec d'importants OPI. Comme au cours des exercices précédents, l'OPIC a collaboré avec l'OMPI afin d'organiser un atelier à l'intention des cadres d'OPI de pays en développement. L'OPIC a aussi fourni des conseils d'expert et du soutien à Industrie Canada et à d'autres ministères fédéraux dans des dossiers internationaux liés à la PI.

Nos employés

Reconnaissant que le talent et l'engagement de ses employés est sa plus importante ressource, l'OPIC a continué à mettre en œuvre une stratégie exhaustive en matière de ressources humaines conçue pour attirer et conserver des employés de talent. Cela inclut l'expansion des initiatives de recrutement ainsi que l'amélioration et la rationalisation de la formation. La Direction des brevets a recruté 30 nouveaux examinateurs, renforçant ainsi sa capacité d'améliorer les délais d'exécution et la qualité de ses services.

L'OPIC reconnaît que le perfectionnement professionnel et l'apprentissage, ainsi qu'un environnement de travail qui offre souplesse et soutien sont d'importants éléments qui contribuent à la satisfaction et au maintien en poste du personnel. L'organisme a lancé son Programme de perfectionnement en leadership (PPL), offrant une formation en leadership à 196 gestionnaires et superviseurs. Il continue à offrir des horaires flexibles, comme des semaines de travail comprimées et la possibilité de travailler à domicile. On a amélioré les communications à l'intention des employés grâce à la refonte du site intranet des employés (OPICnet), ce qui a permis l'ajout d'outils de travail essentiels et de contenu à valeur rajoutée.

Introduction

Objectif

Le présent rapport annuel vise à fournir des renseignements sur les résultats opérationnels et financiers de l'OPIC au cours du dernier exercice. Il inclut des renseignements clés sur le rendement touchant les services de l'organisme ainsi que des statistiques sur la PI pouvant intéresser des organisations nationales et internationales.

Contexte

L'OPIC a été créé en tant qu'organisme de service spécial (OSS) en vertu d'un document cadre approuvé par le Conseil du Trésor, qui est entré en vigueur le 1er avril 1992. Le dirigeant de l'OPIC, qui est le président, commissaire aux brevets et registraire des marques de commerce, assume la responsabilité générale du rendement de l'organisme, y compris l'orientation stratégique à long terme. Il est tenu responsable envers le sous-ministre et le ministre d'Industrie Canada de l'obtention de résultats et du respect des objectifs financiers. L'organigramme de l'OPIC figure à l'appendice A.

L'OPIC exige des droits pour les services qu'il offre à ses clients et est entièrement financé par ces droits. En ayant accès à ses revenus, l'organisme bénéficie d'une marge de manœuvre dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'administration, ce qui lui permet de se concentrer sur la souplesse et sur la qualité des services offerts dans un environnement caractérisé par l'évolution des besoins des clients et un marché du travail concurrentiel.

Mandat et mission

Le mandat de l'OPIC découle de textes législatifs et autres, y compris la *Loi sur les brevets*, la *Loi sur les marques de commerce*, la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur les dessins industriels*, la *Loi sur les topographies de circuits intégrés* et la *Loi sur les inventions des fonctionnaires*, ainsi que sur les règlements associés à chacune de ces lois. En outre, le commissaire aux brevets et registraire des marques de commerce est nommé par décret et possède des responsabilités distinctes spécifiques, prévues par la loi.

La mission de l'OPIC est d'accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

- favoriser l'utilisation du régime de la PI et l'exploitation de la PI;
- encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- administrer le régime de la PI au Canada, y compris les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés;
- promouvoir à l'échelle internationale les intérêts du Canada en matière de PI.

Au sujet du rapport annuel

Le présent rapport annuel est structuré en fonction de cinq orientations stratégiques qui favorisent la prestation de services de qualité aux clients de l'OPIC et aux intervenants et qui reflètent la vision de l'organisme, à savoir aider les Canadiens à mieux participer et contribuer, grâce au régime de la PI, à une économie concurrentielle de plus en plus axée sur le savoir. Ces cinq orientations stratégiques sont les suivantes : les services à la clientèle et la sensibilisation — deux éléments qui sont au cœur des activités de l'OPIC —, le cadre administratif de la PI, les activités sur la scène internationale, et l'effectif.

Services à la clientèle

L'OPIC travaille continuellement à devenir plus efficace, plus accessible et plus réceptif aux besoins des clients. Un des éléments clés permettant d'atteindre cet objectif est l'initiative pluriannuelle de transformation opérationnelle de l'organisation. Le ROE sera un important levier qui permettra de rendre les processus internes plus efficaces et, ainsi, d'améliorer la prestation de services qui entraîneront l'autonomisation et la satisfaction optimales des clients. Durant l'exercice 2006-2007, l'OPIC a jeté les bases de son ROE, et des projets seront mis en œuvre au cours des cinq prochains exercices.

L'objectif général de l'organisme, en ce qui concerne les services à la clientèle, est d'améliorer les produits, les services et les processus dans les domaines les plus importants aux yeux des clients, tout en servant l'intérêt du public.

Durant l'exercice 2006-2007, l'OPIC a continué à donner suite aux résultats de son troisième Sondage national auprès de la clientèle, effectué en juin 2005 (le prochain sondage est prévu au début 2008). Tout au long de l'année, l'organisme a amélioré ses services dans les trois domaines suivants, qui représentent les principales priorités des clients selon le sondage de 2005.

Points saillants

Communication — Les clients veulent que l'OPIC leur offre des renseignements clairs, exacts et uniformes.

- L'OPIC a amélioré ses moyens de communication avec ses clients et les intervenants, notamment grâce à l'ajout d'une page de services à la clientèle sur son site Web et la diffusion régulière du Bulletin de nouvelles en ligne afin d'informer les clients des nouvelles initiatives et des améliorations apportées aux services. Les clients trouvent les bulletins de nouvelles utiles; en effet, il y a eu une importante augmentation du nombre de clients qui s'inscrivent eux-mêmes au Bulletin. Le nombre d'inscriptions est passé de 1 800 à 2 300 en 18 mois.

- On a procédé à des améliorations en ce qui concerne la formation aux services et la qualité afin de s'assurer qu'on communique avec les clients de manière claire et compréhensible.

- Les normes en matière de services du Centre de services à la clientèle (CSC) ont été mises à jour afin de mieux répondre aux besoins des clients.

- On a mis à jour les principales publications organisationnelles et les guides les plus utilisés afin de donner suite aux commentaires des clients concernant la lisibilité et l'attrait de ces documents.

Accessibilité — Les clients veulent être en mesure de communiquer avec les employés de l'OPIC et de trouver des renseignements, des produits et des services facilement, y compris en dehors des heures d'ouverture.

- L'OPIC a mis à jour les renseignements sur ses employés figurant aux Services d'annuaires gouvernementaux électroniques afin de permettre aux clients de communiquer facilement avec les employés, leurs collègues immédiats ou leurs superviseurs.

- On a mis en place des lignes directrices au sujet des communications par courrier électronique et par messagerie vocale afin de permettre aux clients de communiquer avec la personne concernée par d'autres moyens, au besoin.

- L'OPIC a mis en place un numéro sans frais afin d'améliorer la prestation des services aux clients partout au Canada.

- Il a aussi amélioré les renseignements figurant sur son site Web et les fonctionnalités de ce dernier afin de rendre plus de services accessibles en ligne 24 heures par jour et sept jours par semaine.

- Les bases de données et les collections de documents imprimés liées à la PI représentent l'un des plus imposants fonds de renseignements technologiques au Canada. L'OPIC a fait de l'accès électronique à tous les produits liés à la PI une priorité. La phase 1 du projet d'exportation des données sur les brevets étant maintenant terminée, et le projet sur la saisie des dessins industriels antérieurs tirant à sa fin, la prochaine phase consistera à élaborer et à offrir un large éventail de produits d'information nouveaux et améliorés afin de répondre aux besoins des clients.

Délais d'exécution — Les clients veulent que l'OPIC leur offre des services en temps opportun.

- On décrit dans la section ci-dessous intitulée *Des produits et des services de qualité en temps opportun* les initiatives visant à améliorer les délais d'exécution.

Écouter ce que les clients ont à dire au sujet des services en ligne

Au printemps 2006, l'OPIC a complété l'information tirée de son Sondage national auprès de la clientèle effectué en 2005 en procédant à un sondage en ligne distinct auprès de ses clients.

Le sondage en ligne a permis de recueillir des renseignements auprès de 851 clients qui avaient visité le site Web au moins une fois au cours des 12 mois précédents. Il a permis d'obtenir des renseignements importants sur la satisfaction des clients et leurs besoins en matière de services en ligne. Les répondants ont indiqué qu'ils étaient, de manière générale, satisfaits du site Web (taux de satisfaction générale de 77 p. 100), mais ils ont aussi cerné des améliorations à apporter, notamment en ce qui concerne le processus de paiement en ligne, des renseignements « plus faciles à trouver » et des moteurs de recherche fiables. Le sondage a aussi permis de découvrir que, parmi les groupes de client, les agents étaient moins satisfaits que les autres, et ce, quel que soit l'indicateur de satisfaction.

Des produits et des services de qualité en temps opportun

L'OPIC accorde une grande priorité à l'amélioration continue de la qualité de ses produits et services de recherche et d'examen ainsi que de la rapidité avec laquelle il les offre. À cette fin, il a augmenté son effectif, rationalisé ses cours de formation et amélioré ses pratiques et systèmes opérationnels.

Selon les clients de l'OPIC, la rapidité est un élément important d'un bon service, et, durant l'exercice 2006-2007, l'organisme a continué à mettre l'accent sur l'amélioration des délais de traitement des demandes. L'OPIC a aussi continué à mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion de la qualité pour chaque secteur d'activité et à l'échelle de l'organisation. Ces améliorations en matière de qualité sont fondées sur des pratiques exemplaires et sur les points de vue des clients concernant d'importantes mesures de la qualité et les améliorations souhaitées.

Tout au long de l'exercice, l'OPIC a réalisé des progrès en vue d'atteindre un objectif fondamental : offrir des niveaux de service que les clients jugent, de façon constante, égaux ou supérieurs aux niveaux de service des autres OPI.

Les réalisations des secteurs d'activité touchant la prestation de produits et de services de qualité en temps opportun sont présentées dans les pages suivantes.

Direction des brevets

La Direction des brevets reçoit, classe, examine et traite les demandes de brevets qui confèrent des droits de PI pour une nouvelle invention (procédé, machine, fabrication ou composition de matières) ainsi que pour toute amélioration nouvelle et utile d'une invention antérieure.

Les examinateurs de la Direction des brevets sont des spécialistes qualifiés dans de nombreuses disciplines, qui ont suivi une formation technique et juridique approfondie. La clientèle de la Direction est composée de clients nationaux et internationaux (grand public, scientifiques, gens d'affaires, universités, inventeurs, professionnels du domaine des brevets, instituts de recherche, offices étrangers et associations dans le domaine de la PI) œuvrant dans de nombreux domaines, notamment la biotechnologie, l'informatique, la physique, le génie mécanique, le génie civil et la chimie.

Les archives de la Direction constituent l'un des plus grands fonds de renseignements technologiques au Canada. Le public peut effectuer des recherches de documents de brevets canadiens à l'aide du système de classification détaillé des archives.

Points saillants

La Direction des brevets a poursuivi sa campagne de recrutement en 2006-2007 et a embauché 30 nouveaux examinateurs afin de respecter ou de dépasser les normes de services établies dans les domaines prioritaires aux yeux des clients, surtout l'amélioration des délais d'exécution. Les activités de dotation se sont concentrées sur les domaines technologiques où l'accumulation des dossiers et la demande le justifiaient. En janvier 2007, un groupe d'examinateurs des domaines électrique et mécanique se sont joints à la Direction, et des examinateurs des domaines de la chimie générale et de la chimie organique ont commencé à travailler au mois de mars. La biotechnologie est un autre domaine en croissance en ce qui a trait à la PI, et 13 nouveaux examinateurs de ce domaine se sont joints à la Direction en juillet 2007.

La Direction a intensifié ses activités de recrutement afin d'embaucher des employés qualifiés le plus rapidement possible, notamment en faisant paraître des annonces sur le site Web de recrutement du gouvernement du Canada et en participant à des salons de l'emploi universitaires. Elle s'est aussi penchée sur des stratégies d'embauche à long terme, comme le fait d'offrir des perspectives de carrière au grand public sur le site Web www.emplois.gc.ca.

En 2006-2007, la Direction a respecté les normes de service en ce qui a trait à la rapidité avec laquelle les produits et services sont offerts. Les objectifs suivants ont été atteints : délivrer un certificat de dépôt pour les demandes de brevets dans les quatre semaines suivant la réception de la demande; délivrer une confirmation d'entrée dans la phase nationale pour les demandes soumises en vertu du Traité de coopération en matière de brevet (PCT) dans les huit semaines; et délivrer un certificat d'enregistrement du droit de propriété dans les six semaines suivant la réception des documents (dans tous les cas, ces objectifs concernent uniquement les demandes qui respectaient les exigences en matière de documentation au moment de leur dépôt). La Direction a continué à se rapprocher de la norme consistant à procéder à un premier examen de fond en moins de 27 mois dans le cas de 80 p. 100 des demandes, atteignant un taux de 77 p. 100 en 2006-2007.

Depuis qu'elle a commencé à offrir des services à titre d'administration chargée de la recherche internationale (ACRI) et d'administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI) en juillet 2004, la Direction des brevets a augmenté la diversité et la qualité des services liés à la PI offerts aux clients et augmenté sa visibilité et sa crédibilité à l'échelle internationale. Elle offre des services de recherche internationale aux demandeurs canadiens, produit des rapports de recherche internationale, des opinions écrites et des rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité, conformément aux lignes directrices internationales établies à cet égard.

L'OPIC est l'un des 12 OPI nationaux à offrir des services internationaux. À ce titre, la Direction des brevets a produit 2 204 rapports de recherche internationale en 2006-2007, une augmentation de plus de 9 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité produits a presque triplé, s'élevant à 415, comparativement à 154 en 2005-2006.

La Direction a aussi battu un autre record puisqu'elle a traité 32 806 demandes de brevets. Le nombre de nouvelles demandes de brevets reçues a atteint 40 873, et celui des requêtes d'examen, 28 622. Le nombre total des demandes comportant une demande d'examen en attente d'un premier rapport a continué à diminuer de façon constante.

La Direction des brevets a entrepris un certain nombre d'activités afin d'améliorer la qualité de ses produits et services, y compris des cours de formation officiels à l'intention des examinateurs ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de son système de gestion de la qualité (SGQ).

Le Comité directeur de la qualité de la Direction des brevets, présidé par le sous-commissaire aux brevets, a réalisé une vérification externe de l'Organisation internationale de normalisation et une analyse des lacunes qui ont permis de cerner d'importantes occasions d'améliorer la qualité. Afin de favoriser l'amélioration de la qualité et de l'efficience des processus, la Direction a procédé à la schématisation des processus et à leur documentation dans les domaines clés de la numérisation, du tri du courrier et des formalités.

Pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif canadien de la biotechnologie, la Direction des brevets a continué, en 2006-2007, à renforcer sa capacité d'examiner efficacement les demandes dans le domaine complexe de la PI liée à la biotechnologie. Un important énoncé de pratique sur ce qui peut être breveté a été émis, et on a examiné à l'interne des lignes directrices exhaustives sur la brevetabilité dans le domaine de la biotechnologie en vue de consultations plus vastes en 2007-2008.

La Direction des brevets a continué à consulter les professionnels du domaine des brevets et à communiquer avec eux par le truchement du Comité de consultation mixte, un comité conjoint qui compte des agents de brevets de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC). La Direction utilise ces réunions comme tribune pour discuter des résultats du mécanisme de rétroaction en ligne de l'OPIC et pour obtenir le soutien de l'IPIC au sujet d'un processus de rétroaction des clients grandement amélioré, que l'Office élabore actuellement.

Commission d'appel des brevets

La Commission d'appel des brevets (CAB) est composée de hauts fonctionnaires du Bureau des brevets qui ont pour mission de conseiller le commissaire aux brevets dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la Loi sur les brevets. *La CAB a pour mandat :*

- d'examiner les demandes de brevets ou de dessins industriels rejetées et de recommander que ces demandes soient refusées ou renvoyées à l'examinateur pour nouveau traitement;
- de gérer le processus de réexamen d'un brevet sur le principe de l'antériorité, lorsque la *Loi sur les brevets* l'exige;
- de mettre en application les procédures relatives à l'exercice abusif des droits de brevets prévues à l'article 65 de la *Loi sur les brevets*;
- de formuler des recommandations sur la façon de déterminer quel demandeur est le premier inventeur et donc la personne habilitée à revendiquer une invention, dans le cadre d'une procédure de conflit qui s'applique aux demandes déposées avant le 1er octobre 1989, lorsque deux ou plusieurs demandeurs revendiquent les droits relatifs à la même invention.

La CAB donne également des directives aux avocats de l'OPIC dans les dossiers mettant en cause le commissaire aux brevets.

La CAB offre en outre un soutien administratif aux commissions responsables de l'examen de compétence des agents de brevets et de l'examen d'aptitude des agents de marques de commerce. En 2006-2007, 219 candidats se sont présentés à l'examen de compétence des agents de brevets, tandis que 35 candidats se sont inscrits à l'examen d'aptitude des agents de marques de commerce.

Points saillants

En 2006-2007, la CAB s'est prononcée sur 10 demandes de brevets et en a examiné 10 autres, ce qui inclut la préparation d'ébauches de recommandations pour le commissaire. La Commission a également constitué deux conseils de réexamen et mis fin au mandat de deux autres conseils de réexamen. Une décision du commissaire à l'égard d'une procédure de conflit concernant deux demandes de brevets a été rendue et envoyée aux demandeurs, et la CAB a examiné une demande de licence obligatoire en vertu de l'article 65 de la *Loi sur les brevets*.

Marques de commerce

La Direction des marques de commerce (DMC) est responsable de l'enregistrement des marques de commerce — mots, symboles ou dessins qui servent à distinguer les produits ou les services offerts sur le marché. La Direction examine les demandes d'enregistrement de marques de commerce, accorde des enregistrements aux demandeurs qui satisfont aux exigences réglementaires et consigne les nouveaux renseignements quand un droit relatif à une marque de commerce est cédé à un nouveau propriétaire.

Points saillants

En 2006-2007, les délais d'exécution à la DMC sont demeurés les mêmes que ceux de l'exercice précédent — cinq mois entre la date de dépôt de la demande et le premier résultat (soit l'approbation ou le premier rapport destiné au demandeur). Le nombre de demandes en attente d'un examen est resté le même (environ 20 000 demandes). Même si la DMC a embauché de nouveaux examinateurs durant l'exercice 2006-2007, elle a éprouvé des difficultés à réduire les délais d'exécution et le nombre de demandes en attente en raison du départ de membres du personnel d'examen et de périodes de formation plus longues que prévu.

La DMC a élaboré un Plan quinquennal de recrutement, de maintien en poste et de formation afin d'assurer la présence de ressources suffisantes pour assurer le respect des délais d'exécution de 4,5 à 6 mois, ce qui est comparable aux délais des principaux partenaires commerciaux du Canada et correspond aux attentes des demandeurs.

La DMC a mis en place plusieurs initiatives d'assurance de la qualité au sein de la Section de l'examen, y compris de nouvelles procédures, l'amélioration de l'uniformité des rapports des examinateurs et un projet sur la qualité de la base de données afin d'assurer la diffusion de données exactes sur les marques de commerce.

Des représentants de la DMC et de la Commission des oppositions des marques de commerce (COMC) ont consulté des professionnels et des intervenants du domaine des marques de commerce et ont communiqué avec eux durant l'ensemble de 2006-2007. Tous les deux ou trois mois, ils ont tenu une réunion conjointe avec des membres du Comité des pratiques relatives aux marques de commerce de l'IPIC afin de discuter d'enjeux opérationnels liés aux marques de commerce, comme la qualité des examens, la rapidité avec laquelle les services liés aux marques de commerce sont fournis et le commerce électronique. Les problèmes que cette tribune a permis de résoudre incluent la qualité du système de recherche de la DMC, la qualité du *Journal des marques de commerce*, l'amélioration des outils de recherche pour les examens et la clarification des pratiques d'examen.

L'utilisation du système de dépôt électronique des demandes de marques de commerce, lancé en 2000, a continué à croître. En 2006-2007, 90 p. 100 des demandes ont été présentées en ligne, comparativement à 84 p. 100 l'exercice précédent, et à moins de 20 p. 100 avant 2004. Le nombre de demandes a augmenté pour atteindre 45 374, comparativement à 43 616 en 2005-2006.

Commission des oppositions des marques de commerce

La Commission des oppositions des marques de commerce (COMC) étudie les demandes présentées par des tiers qui s'opposent à l'enregistrement d'une marque de commerce proposée et publiée dans le Journal des marques de commerce. *Des tiers font des déclarations d'opposition dans le cas d'environ 4 p. 100 des demandes d'enregistrement d'une marque de commerce publiées. La COMC traite aussi les demandes de radiation d'une marque de commerce du registre des marques de commerce, au motif que cette marque n'est pas employée au Canada (article 45). La COMC tient des audiences, au besoin, et rend des décisions au nom du registraire des marques de commerce.*

La plupart des oppositions à l'enregistrement d'une marque de commerce finissent par faire l'objet d'un règlement ou par être abandonnées, et la Commission ne doit trancher qu'environ 4 p. 100 des cas. Les décisions du registraire des marques de commerce peuvent faire l'objet d'un appel devant la Cour fédérale du Canada.

Points saillants

Durant l'exercice 2006-2007, la COMC a reçu 1 114 déclarations d'opposition et 640 demandes soumises en vertu de l'article 45, soit 1 754 dossiers en tout (contre un total de 1 825 durant l'exercice 2005-2006). Après examen des dossiers, la Commission a tenu des audiences concernant 101 oppositions et 33 demandes soumises en vertu de l'article 45.

Dans les cas d'opposition, le délai d'exécution entre la demande et l'audience était de 8,5 mois, alors que l'objectif est de 14 mois, et le délai d'exécution avant qu'une décision ne soit rendue sans la tenue d'une audience était de 8,3 mois, bien en deçà de l'objectif de 12 mois. En ce qui a trait aux demandes présentées en vertu de l'article 45, les délais relatifs ont atteint 20,5 mois dans les cas d'audience et 11,4 mois dans les cas où la décision a été rendue sans audience (les objectifs de la COMC étaient de 18 mois dans les deux types de cas).

Droits d'auteur

Les secteurs d'activité des droits d'auteur, des dessins industriels et des topographies de circuits intégrés sont gérés par la même direction, à savoir la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels (DDADI).

Le droit d'auteur est le droit exclusif de reproduire une œuvre ou de permettre à quelqu'un d'autre de le faire. Le droit d'auteur s'applique à toute œuvre originale de nature littéraire, artistique, théâtrale ou musicale, ainsi qu'aux programmes informatiques. Ces droits s'appliquent aussi aux enregistrements sonores (comme les disques, les cassettes et les bandes), aux prestations des artistes et aux signaux de communication.

Points saillants

En 2006-2007, la DDADI a reçu 8 504 demandes de droits d'auteur et a enregistré 8 432 droits d'auteur, une augmentation de 2 p. 100 du nombre total d'enregistrements par rapport à l'exercice précédent. L'OPIC a respecté ses normes de service en matière d'enregistrement des droits d'auteur en 2006-2007, en gardant une moyenne annuelle à trois jours pour le traitement des demandes reçues en ligne.

En outre, il y a eu une augmentation de 5 p. 100 des demandes de droits d'auteur présentées par voie électronique, ce qui porte à 65 p. 100 le pourcentage de demandes reçues en ligne. La DDADI a amélioré ses services électroniques afin de permettre la soumission en ligne de demandes de cession d'intérêt dans un droit d'auteur.

Dessins industriels

On appelle dessin industriel les caractéristiques visuelles d'un article fabriqué en vue d'une production de masse en ce qui touche la forme, la configuration, le motif ou les éléments décoratifs. Un dessin industriel enregistré est semblable à un brevet en ce qu'il offre une protection de la PI durant une certaine période.

Points saillants

Le nombre de demandes d'enregistrement de dessins industriels a augmenté de 4,3 p. 100 en 2006-2007 (4 883 demandes ont été reçues, comparativement à 4 682 l'exercice précédent). Le nombre de cessions et d'enregistrements de dessins industriels octroyés a atteint 3 841, une augmentation de 10,7 p. 100 par rapport à 2005-2006. Malgré l'augmentation de la charge de travail, les délais d'exécution moyens pour le premier examen des dessins industriels ont baissé, passant à 12,6 mois en 2006-2007.

La DDADI a continué à faire la promotion du recours au commerce électronique grâce à l'expansion de ses services en ligne; en plus d'augmenter la qualité des services, cette mesure a permis de réduire les délais de traitement généraux des demandes. On a continué à faire des progrès en vue de l'achèvement de la version électronique de la Base de données sur les dessins industriels canadiens. La première phase de cette base de données interrogeable a été lancée en décembre 2005. Quand la base de données sera complète, à la fin de 2007-2008, le public pourra accéder en ligne à tous les dessins industriels enregistrés au Canada depuis 1861.

La Direction a travaillé en étroite collaboration avec des intervenants par le truchement du Comité conjoint des dessins industriels, qui a tenu des réunions au printemps et à l'automne. Le Comité a fourni à la DDADI des renseignements clés sur des occasions d'amélioration et a formulé des observations sur les modifications proposées à la réglementation.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un SGQ a progressé. On souhaite ainsi améliorer la qualité des produits et des services et rendre les processus opérationnels plus efficients.

La Direction a schématisé ses processus clés, a élaboré un programme de formation amélioré à l'intention des examinateurs de dessins industriels et a mis en œuvre un certain nombre de mesures de contrôle de la qualité, comme le contrôle régulier des rapports d'examen.

Durant l'exercice 2006-2007, la DDADI a terminé sa restructuration et sa croissance afin de renforcer au maximum sa capacité de réduire l'arriéré et les délais d'exécution. Tous les postes de la nouvelle structure ont été créés et dotés.

Topographies de circuits intégrés

Les topographies de circuits intégrés (TCI) sont des configurations en trois dimensions de semi-conducteurs, de métaux, d'isolants et d'autres éléments qui composent les microcircuits que l'on trouve dans de nombreux produits tels que l'équipement médical et aérospatial, les appareils électroniques grand public et les appareils électroménagers.

Les TCI sont une forme de PI à part entière. Elles sont considérés comme essentielles au fonctionnement des technologies de l'information, des communications et du divertissement.

La DDADI est chargé de traiter les demandes liées aux TCI et d'enregistrer ces dernières au nom du registraire des topographies, qui est aussi le directeur de la DDADI.

Points saillants

Durant l'exercice 2006-2007, on a reçu huit demandes liées à des TCI, et ces dernières ont été enregistrées, comparativement à deux demandes par année au cours des deux exercices précédents.

Améliorer la compréhension des besoins et des attentes des clients

Rester au fait des priorités et des besoins changeants des clients exige un engagement soutenu de tous. À cette fin, l'OPIC maintient ses efforts visant à élaborer et à améliorer sa stratégie de gestion des relations avec la clientèle et à rassembler des renseignements sur les clients au moyen de consultations permanentes, de la gestion des données relatives aux clients et de l'utilisation des résultats des consultations pour l'amélioration des services, des produits et des processus.

Afin de mieux comprendre et servir ses clients, l'OPIC axe ses activités de consultation sur trois groupes principaux de clients : les demandeurs non représentés (ceux qui présentent une demande de protection de la PI directement à l'OPIC); les demandeurs représentés (ceux qui présentent leur demande par le truchement d'un agent); et les agents eux-mêmes.

Selon les agents de la PI, un OPI de premier plan offre des services en ligne diversifiés de qualité

Selon les agents œuvrant dans les domaines des brevets, des marques de commerce et des dessins industriels canadiens que l'OPIC a consultés dans le cadre de groupes de discussion pancanadiens en février 2007, la prestation de services électroniques solides et diversifiés est un élément important de ce qui constitue un OPI de premier plan. La majorité des agents ont dit qu'un OPI de premier plan doit offrir des services en ligne diversifiés, en d'autres mots, il doit donner à ses clients l'occasion de réaliser plusieurs types d'opérations en ligne. Les agents ont aussi dit à l'OPIC que les bases de données doivent être fiables et mises à jour régulièrement. Les données doivent être protégées et les outils en ligne doivent être efficaces et à la fine pointe de la technologie tout en étant conviviaux.

Les agents de la PI ont déclaré qu'ils reconnaissent les efforts déployés par l'OPIC afin d'améliorer ses services en ligne et d'offrir un service plus rapide ainsi que des délais d'exécution réduits — mesures qui sont également propres à un OPI de classe mondiale.

Points saillants

L'OPIC a organisé un certain nombre d'initiatives de consultation durant l'exercice 2006-2007 afin d'évaluer le taux de satisfaction des clients et de cerner leurs besoins changeants. Voici quelques-unes de ces initiatives :

- un sondage national auprès des utilisateurs du CSC de l'OPIC afin d'établir des mesures de référence de la satisfaction et des objectifs pour les services téléphoniques du CSC;
- un sondage en ligne auprès des utilisateurs du site Web de l'OPIC afin de définir ce qu'ils pensent du site Web ainsi que les améliorations qui, selon eux, sont prioritaires;
- une série nationale de groupes de discussion afin de déterminer ce qui, selon les agents de la PI, constitue un « OPI de premier plan » afin d'aider l'organisme à élaborer son prochain plan stratégique quinquennal;
- un sondage national auprès des PME afin d'évaluer leur connaissance et l'efficacité de leur utilisation du régime de la PI, pour aider le Programme de sensibilisation de l'OPIC à mieux servir des clients éventuels.

Durant le dernier exercice, on a apporté des améliorations afin de mieux intégrer les commentaires des clients aux processus de planification des activités et d'établissement de rapports :

- on a élaboré une stratégie de consultation au sein de l'Office afin de s'assurer que les consultations auprès des clients cadrent bien avec les objectifs stratégiques de l'OPIC et que les résultats sont les plus bénéfiques possibles pour l'organisme;
- on a mis en œuvre un Plan d'amélioration des services afin d'établir explicitement les priorités en matière d'amélioration des services pour l'exercice.

Sensibilisation

Cette orientation stratégique vise à faire en sorte que les créateurs et les innovateurs canadiens comprennent le régime de la PI et qu'ils l'utilisent efficacement afin de renforcer leur capacité d'innovation et d'acquérir un avantage concurrentiel sur le marché.

Un des éléments clés du mandat de l'OPIC est de favoriser la connaissance et l'utilisation efficace du régime de la PI et des renseignements connexes. Vu l'importance grandissante de la PI dans l'économie mondiale, il est essentiel que les innovateurs et les créateurs canadiens, ainsi que les professionnels de la PI et le milieu des affaires, comprennent l'importance de protéger la PI et sachent comment utiliser le régime de la PI efficacement.

Les activités de sensibilisation de l'organisme ciblent principalement les PME et le secteur de l'éducation. Afin de favoriser la sensibilisation, l'OPIC continue aussi de tirer profit et de renforcer des partenariats stratégiques avec un certain nombre d'organisations, y compris des ministères et des organismes fédéraux, des associations de gens d'affaires et des établissements d'enseignement.

Points saillants

Le vaste site Web de l'OPIC (www.opic.gc.ca) reste un point d'accès clé pour obtenir de l'information sur le régime de la PI, divers renseignements sur la PI et un large éventail de produits et de services liés à la PI. Le sondage effectué auprès des utilisateurs du site Web au printemps 2006 a fourni à l'organisme des renseignements importants sur la manière de rendre le site plus convivial et d'en faire un outil de communication davantage axé sur les clients. À la suite de l'analyse des résultats du sondage, l'OPIC a élaboré un plan d'action visant la refonte du site Web, et de nouvelles pages ont été créées, par exemple, la page « Service à la clientèle ».

En réaction à la rétroaction croissante des clients, l'OPIC a apporté des améliorations à ses services électroniques et à ses outils Web en 2006-2007 :

- on a achevé la numérisation des dossiers de dessins industriels du Canada, et la Base de données sur les dessins industriels canadiens complète sera lancée vers la fin de 2007-2008;

- on a ajouté des renseignements bibliographiques sur les brevets canadiens enregistrés entre 1869 et 1919 à la Base de données sur les brevets canadiens.

On a amélioré l'accessibilité et la convivialité des bases de données sur la PI, notamment la Base de données sur les droits d'auteur canadiens et le *Manuel des marchandises et des services des marques de commerce* interrogeable.

Petites et moyennes entreprises (PME)

Durant l'exercice 2006-2007, l'OPIC a poursuivi ses efforts en vue d'informer les PME sur l'utilisation efficace du régime de la PI canadien afin de favoriser l'innovation et l'acquisition d'un avantage concurrentiel sur le marché.

On a effectué un sondage de référence auprès des PME afin de déterminer leur niveau de sensibilisation à la PI. Le sondage a servi de toile de fond à la correction des lacunes liées à la connaissance, à la compréhension et à l'utilisation du régime de la PI et à la mesure de l'efficacité des programmes de l'OPIC à l'intention des PME.

L'objectif consiste à cerner un secteur de la collectivité des PME où l'on puisse acquérir une compréhension plus approfondie des besoins liés à la PI et aux facteurs qui empêchent une utilisation efficace du régime de la PI. On adoptera ensuite une approche plus ciblée à l'intention de ce premier secteur.

L'organisme a élaboré un cadre de gouvernance officiel en matière de gestion des partenariats. La qualité et l'exhaustivité du cadre a suscité l'intérêt d'OPI étrangers et de collègues au sein d'Industrie Canada qui font face aux mêmes défis en matière de gestion des partenariats. Le cadre indique clairement les attentes de l'OPIC et de ses partenaires afin d'assurer une gestion responsable du programme.

L'OPIC travaille aussi en étroite collaboration avec Industrie Canada et d'autres partenaires fédéraux afin de créer des liens et de collaborer avec des réseaux dans le but de faire connaître la PI. En plus de comités ministériels internes, mentionnons les Partenaires fédéraux en transfert de technologie, Corporations Canada et le Réseau des centres de services aux entreprises du Canada. En 2006-2007, l'OPIC a contribué à la campagne « Au service des entreprises » d'Industrie Canada. La campagne visait à promouvoir les programmes et les services à l'intention des entrepreneurs du gouvernement fédéral grâce à la conception, à la mise en œuvre et à l'utilisation de divers produits d'information et de diverses séances d'information.

Activités de sensibilisation en cours

L'initiative de la Banque de conférenciers a continué de remporter un vif succès durant l'exercice 2006-2007. Il y a eu 43 exposés dans 18 villes et 8 provinces, auxquels ont participé 1 475 personnes. En outre, l'OPIC a participé à 22 salons professionnels, établissant ainsi un contact avec quelque 7 000 personnes venues au kiosque de l'organisme. Des agents de développement des affaires régionaux ont présenté 86 exposés spécialisés dans diverses régions du pays.

L'OPIC a participé à des activités internationales à l'appui du milieu des PME grâce à la production du contenu d'une base de données regroupant des documents de sensibilisation du Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle de l'APEC. Il a aussi participé à des réunions connexes et échangé des renseignements sous forme de deux sondages internationaux sur les PME.

Stratégie en matière d'éducation

La stratégie en matière d'éducation de l'OPIC est conçue en vue de faciliter l'intégration de la PI et l'utilisation stratégique qu'on peut en faire dans les cours des facultés de génie et de sciences des universités et collèges canadiens.

Durant l'exercice 2006-2007, l'OPIC a réalisé une analyse de l'environnement des établissements postsecondaires afin d'évaluer l'enseignement sur la PI donné durant les programmes de premier et de deuxième cycles. L'objectif était de créer un inventaire des cours et des documents de formation existants; de cerner les principaux intervenants, les tendances et les enjeux actuels; et de déterminer les éventuels partenaires avec qui l'OPIC pourrait collaborer. L'analyse a montré que, même si 44 des 56 établissements d'enseignement donnaient de manière officielle ou officieuse des cours fournissant un enseignement sur la PI, la quantité des renseignements fournis était minimale. Cependant, le large éventail de cours abordant le thème de la PI (p. ex. commerce, droit, sciences, génie, technologie de l'information, médecine, et agriculture) indique qu'on reconnaît de plus en plus l'importance de la PI.

L'analyse a aussi révélé que beaucoup d'intervenants du milieu de l'éducation souhaitent que l'OPIC joue un rôle plus important dans l'élaboration des documents et des ressources de formation sur la PI afin que les équipes chargées de l'élaboration incluent des professionnels du milieu de l'éducation. Plus tard durant l'exercice, l'organisme a commencé à négocier des projets pilotes avec des partenaires universitaires afin d'élaborer des outils permettant de faciliter l'intégration de la PI aux cours existants.

Le contenu sur la sensibilisation dans le site Web de l'OPIC a été réorganisé de façon à offrir un guichet unique de produits et services à ceux qui veulent « apprendre sur la PI ». Le contenu est maintenant structuré selon qu'il vise les entreprises ou le secteur de l'éducation et comprend une introduction au contexte international de la PI.

Tisser des liens avec les innovateurs de demain

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation à l'intention du milieu de l'éducation, l'OPIC croit qu'il est important d'appuyer d'importantes compétitions en sciences, en design et en entrepreneuriat qui célèbrent la créativité. À cette fin, l'OPIC a participé à titre d'exposant à l'Expo-sciences pancanadienne de mai 2006, à Saguenay, au Québec. L'événement a été l'occasion pour l'OPIC de tisser des liens avec les 450 meilleurs innovateurs du domaine scientifique provenant d'écoles secondaires et de collèges du Canada, au kiosque de l'OPIC et grâce à un exposé sur les brevets donné par un examinateur de l'organisme.

En outre, l'OPIC a rencontré des étudiants afin de faire connaître ses projets et de les sensibiliser à la PI. Les clips vidéo qui découlent de ces entrevues étaient une première technologique pour l'organisme et sont accessibles sur son site Web. La Chambre de commerce des États-Unis a choisi ce projet de vidéo s'adressant à des étudiants en tant que pratique exemplaire pour la conférence 2007 de l'APEC.

Orientation stratégique : cadre administratif de la PI

Dans une économie mondialisée axée sur le savoir, le Canada doit obligatoirement compter sur un cadre de PI concurrentiel à l'échelle internationale. Vu son mandat et son expertise, l'OPIC est en mesure de jouer un rôle majeur dans la modernisation et l'évolution constante des lois, des politiques et des règlements administratifs liés à la PI du Canada.

Points saillants

Durant l'exercice 2006-2007, l'OPIC est allé de l'avant avec un certain nombre d'initiatives liées aux politiques.

Conformément aux principes législatifs fédéraux de la réglementation intelligente et de l'Initiative d'allégement du fardeau de la paperasserie, l'OPIC a proposé des modifications à cinq règlements sur la PI afin que le régime de la PI du Canada soit plus convivial, rentable et adapté aux besoins des entreprises et des universités canadiennes. Le principal objectif des changements réglementaires était de clarifier le régime des brevets pour les petites entités (c.-à-d. les universités ou les entités comptant 50 employés ou moins) tout en offrant un mécanisme de redressement aux entités de taille ordinaire qui, par erreur, ont acquitté les frais applicables aux petites entités. Ces modifications ont aussi permis d'améliorer le régime de la PI en simplifiant les procédures et en réduisant les délais d'exécution et les coûts.

La Direction des marques de commerce a entrepris des travaux préparatoires relatifs à l'élaboration de propositions visant la modernisation et la rationalisation de la *Loi sur les marques de commerce*. Ces propositions serviront de fondement aux consultations qui seront menées auprès des intervenants en 2007-2008.

Orientation stratégique : volet international

Le régime international de la PI prend de l'ampleur et gagne en complexité. L'objectif principal de l'OPIC sur la scène internationale est de promouvoir efficacement les intérêts canadiens en matière de PI.

Les Canadiens veulent un accès aux marchés mondiaux et des procédures plus simples, prévisibles et uniformes en matière d'acquisition de droits de PI. Il est essentiel que l'OPIC reste un intervenant crédible sur la scène internationale et qu'il travaille en collaboration avec d'autres pays afin d'améliorer le régime international de la PI. À cette fin, il doit participer à des discussions sur les enjeux clés en matière de PI, comme la réforme des politiques en matière de brevets et de marques de commerce, l'harmonisation des pratiques administratives et les répercussions de la PI sur les politiques et accords commerciaux.

L'OPIC s'efforce d'augmenter sa participation active au sein de l'OMPI, qui compte 183 États membres. L'OPIC a aussi créé et renforcé des liens bilatéraux avec des OPI d'autres pays, favorisant la coopération entre les offices, l'échange de renseignements et l'acquisition de connaissances au sujet des pratiques exemplaires qu'on peut appliquer au régime de la PI du Canada.

Au-delà du contexte de l'OMPI, les enjeux liés à la PI sont de plus en plus débattus dans d'autres tribunes internationales comme les réunions de l'Organisation mondiale du commerce et de l'APEC. L'OPIC coopère aussi avec d'autres ministères fédéraux qui s'occupent de dossiers liés à la PI et leur offre son soutien. En outre, l'organisme veille à ce que le Canada soit représenté de façon cohérente et solide auprès des institutions internationales et lors de réunions internationales.

Une stratégie favorisant un rayonnement à l'échelle internationale

La stratégie internationale à trois volets de l'OPIC vise :

- à soutenir et à promouvoir l'objectif stratégique de l'OPIC de devenir un OPI de premier plan, grâce à l'adaptation des meilleures pratiques d'autres OPI;
- à défendre les intérêts internationaux du Canada en matière de PI grâce à la promotion proactive des normes canadiennes lorsqu'elles constituent des pratiques exemplaires, à une participation optimisée aux forums internationaux et à l'élargissement éventuel des activités de soutien technique;
- à faire en sorte que l'OPIC projette l'image d'un organisme qui contribue de manière crédible au respect des priorités internationales du gouvernement du Canada.

Points saillants

Réunions et négociations multilatérales

L'OPIC a participé à un large éventail d'activités multilatérales internationales en 2006-2007 afin de promouvoir les intérêts du Canada en matière de PI sur la scène mondiale. Mentionnons à cet égard les Assemblées des États membres de l'OMPI, qui ont eu lieu du 25 septembre au 3 octobre 2006, à Genève.

Afin d'établir des contacts, la Direction des marques de commerce (DMC) a participé à des discussions sur la scène canadienne et internationale avec des clients et des groupes d'intervenants (p. ex., l'IPIC; le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques de l'OMPI; le Groupe de travail sur l'application du protocole de Madrid; l'International Trademark Association; et des cabinets d'avocats indépendants). Parmi les sujets de discussion, mentionnons les aspects techniques du régime de marques de commerce canadien ainsi que les enjeux liés aux politiques touchant les traités internationaux sur le droit des marques de commerce. Ces discussions ont aidé la DMC et l'OPIC à élaborer des positions de principe relativement au Traité de Singapour sur le droit des marques.

Parmi les nombreuses autres réunions multilatérales auxquelles l'OPIC a participé, mentionnons les suivantes :

- réunions du Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle de l'APEC au Mexique, du 14 au 17 août 2006, et à Canberra, en Australie, les 24 et 25 janvier 2007. Ce groupe d'experts coordonne et entreprend des travaux sur les droits en matière de PI au sein des 21 économies de plus en plus interdépendantes de l'APEC;

- un important symposium sur la PI de l'APEC organisé par le gouvernement australien à Sydney, du 28 au 30 janvier 2007, et intitulé « Trading Ideas: The Future of IP in Asia Pacific »;

- les réunions techniques de l'OMPI, par exemple, le Comité provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action pour le développement, la Réunion des administrations internationales, le Comité permanent de l'OMPI, les réunions du Groupe de travail sur l'application du protocole de Madrid et le Groupe de travail sur le service d'accès numérique aux documents de priorité.

Relations avec des OPI étrangers

L'OPIC travaille de manière multilatérale avec d'autres OPI à des initiatives communes qui profiteront aux clients de l'OPIC, tout en contribuant à des initiatives plus générales du gouvernement du Canada.

En 2006-2007, l'OPIC a renforcé ses relations avec des OPI clés, notamment grâce à des visites bilatérales organisées avec l'Office des brevets du Japon, l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine, l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni, l'Office coréen de la propriété intellectuelle et l'Office des brevets et des marques de commerce des États-Unis. Ces réunions offrent d'excellentes occasions de discuter des moyens de relever des défis communs et d'échanger des pratiques exemplaires.

En apprendre davantage sur les pratiques exemplaires internationales en matière de diffusion de l'information

Afin de favoriser la documentation des pratiques exemplaires en matière de diffusion de l'information, l'OPIC s'est employé à établir des relations à l'échelle internationale. Une délégation s'est rendue à l'Office des brevets et des marques de commerce des États-Unis à l'automne 2006 et a participé à la Conférence d'information sur les brevets de l'Office européen des brevets, à Chypre en novembre. La Direction de l'information de l'OPIC a aussi correspondu régulièrement avec l'Office européen des brevets afin de lui fournir des renseignements sur les progrès réalisés dans le cadre du projet d'exportation des données sur les brevets et d'obtenir des commentaires.

La Direction de l'information a été choisie pour être l'un des représentants de l'OPIC dans le cadre du projet sur l'échange de documents prioritaires de l'OMPI. Au printemps 2007, des employés de la Direction ont participé à une réunion à Genève consacrée à la mise sur pied d'un groupe de travail. L'OPIC s'attend à ce que l'OMPI reprenne les travaux dans le cadre du projet à l'automne 2007.

Assistance technique aux pays en développement

Dans le cadre de l'engagement canadien en matière de développement international, l'OPIC a continué de coopérer avec l'OMPI afin de fournir une aide technique sous forme de programmes et de services aux pays en développement.

Ce soutien offert aux pays en développement contribue à améliorer le contexte permettant l'exportation de produits et de services canadiens à des pays en développement (économies émergentes). Aussi l'assistance technique soutient l'objectif de développement international du Canada, qui consiste à favoriser l'établissement à long terme d'économies plus stables et autonomes dans les pays en développement. En outre, ce soutien offre une bonne vitrine pour l'OPIC, permet de montrer la bonne foi de l'organisme et contribue à son rayonnement au niveau international.

En 2006-2007, l'OPIC a organisé et présenté, en partenariat avec l'OMPI, un atelier conjoint sur les techniques de gestion applicables à la prestation de services en matière de PI, auquel 11 hauts fonctionnaires de pays en développement ont participé. L'OPIC organise des ateliers en collaboration avec l'OMPI depuis 1997.

Orientation stratégique : nos employés

L'OPIC reconnaît que ses employés sont une ressource stratégique essentielle à l'excellence en matière de service à la clientèle et au positionnement de l'organisme en tant qu'OPI de classe mondiale. Sa force continuera à dépendre de sa capacité d'attirer et de conserver des employés engagés et compétents. L'OPIC poursuit ses efforts en vue de relever les défis associés à la gestion efficace des ressources humaines dans un contexte de gestion financière prudente et un environnement marqué par une concurrence grandissante sur le marché du travail pour le recrutement de professionnels de la PI qualifiés.

En 2006-2007, la Direction des ressources humaines de l'OPIC a continué à favoriser l'embauche et le maintien en poste d'employés engagés et compétents, donnant ainsi suite à ses cinq priorités interreliées en matière de resssources humaines : recrutement et maintien en poste du personnel, équité en emploi et diversité, langues officielles, apprentissage, et bien-être en milieu de travail.

La demande grandissante en services de PI et l'importance de l'excellence du service à la clientèle se traduisent par une augmentation croissante de la charge de travail de l'OPIC. Cette charge de travail exige des activités soutenues et ciblées de dotation en professionnels de la PI qualifiés ainsi que l'application de normes élevées en matière de formation. Une combinaison de mesures s'inscrivant dans les cinq priorités stratégiques en matière de ressources humaines contribue à l'embauche et au maintien en poste des employés. Les principaux facteurs qui favorisent le maintien en poste du personnel sont le perfectionnement professionnel, l'apprentissage et la formation. Ces activités soutiennent les employés dans leur travail et leur permettent de renforcer leurs capacités pour l'avenir.

Points saillants

L'OPIC est déterminé à maintenir un effectif qui reflète la diversité croissante du Canada. En 2006-2007, l'OPIC a, de manière générale, respecté les taux de disponibilité de la main-d'œuvre dans les quatre groupes désignés — les minorités visibles, les femmes, les personnes handicapées et les Autochtones. On continue à s'efforcer d'augmenter la représentation des groupes désignés au niveau professionnel, et à cette fin, des engagements ont été intégrés aux objectifs de rendement des cadres supérieurs.

Offrir un service et un soutien de qualité à la clientèle dans les deux langues officielles est une priorité de l'OPIC, et c'est aussi une obligation en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. À la fin de l'exercice 2006-2007, 92,9 p. 100 des employés et 91,4 p. 100 des gestionnaires satisfaisaient aux exigences de leur poste en ce qui concerne les langues officielles, et on a établi des plans d'apprentissage pour les employés et les gestionnaires qui ne satisfont pas encore à ces exigences. Tout au long de l'exercice, les secteurs d'activité ont continué à améliorer et à exécuter les programmes de formation des examinateurs afin de répondre à leurs besoins particuliers. La formation commence dès leur arrivée au sein de l'organisme, et les participants atteignent habituellement le niveau de travail après environ un an, dans le cas des examinateurs de marques de commerce, et après deux ans, dans celui des examinateurs de brevets.

En mai 2006, l'OPIC a lancé un nouveau Programme de perfectionnement en leadership (PPL) à l'intention des superviseurs, des gestionnaires et des gestionnaires de projet. Il y a eu 196 participants, et en moyenne, chaque participant a assisté à 4,3 jours de formation entre le lancement du Programme et la fin de l'exercice. Au total, 60 séances ont été données, ainsi que 22 séances d'encadrement individuelles.

Une équipe de leaders

Le Programme de perfectionnement en leadership (PPL) de l'OPIC a été instauré afin de favoriser la création d'une équipe de gestionnaires hautement qualifiés grâce au partage de connaissances et à l'apprentissage continu. Le Programme est fondé sur quatre volets d'apprentissage : le leadership personnel, le leadership interpersonnel, le renforcement des compétences en gestion et la connaissance de l'organisation. Il offre une diversité de cours et d'occasions d'apprentissage. Les participants reçoivent, en tout, 20 jours de formation, parfois répartis sur une période de trois ans. Le Programme inclut des cours classiques et des services personnalisés afin de permettre aux participants d'approfondir leur connaissance générale du leadership et de réfléchir sur leurs propres compétences en leadership.

Outils stratégiques habilitants

Gestion et reddition de comptes

L'OPIC s'engage à améliorer ses pratiques en matière de gestion et sa reddition de comptes.

En tant qu'organisme de service spécial d'Industrie Canada, l'OPIC rend des comptes aux Canadiens ainsi qu'aux utilisateurs actuels et éventuels du régime des droits de PI.

L'OPIC tente de mettre en œuvre des pratiques et des principes sains de gestion qui respectent le cadre de responsabilisation de gestion du gouvernement du Canada. Des pratiques de gestion saines favoriseront la production efficiente de résultats positifs concrets. Les principaux éléments sur lesquels l'OPIC se penche actuellement sont les suivants : la gestion des ressources financières, le cadre de responsabilisation et de contrôle ainsi que les processus de planification stratégique et d'établissement de rapports.

Points saillants

Résultats financiers

En 2006-2007, l'OPIC a continué de bénéficier d'une excellente santé financière, surpassant les prévisions de revenus (qui ont atteint plus de 138 millions de dollars). Cette augmentation des revenus est attribuable à un certain nombre de facteurs : modification des frais; légère augmentation du nombre de demandes de droits de PI; et renforcement de la capacité de l'organisation de s'acquitter de sa charge de travail grâce à des engagements opérationnels clés, y compris l'embauche de nouveaux examinateurs et la mise en place de processus opérationnels plus efficaces. L'OPIC a enregistré un résultat net de plus de 14,9 millions de dollars.

Durant l'exercice 2006-2007, le poste de dépenses qui a connu la plus forte augmentation est celui des salaires et des avantages sociaux, en raison de l'embauche de 40 équivalents temps plein (ETP) — essentiellement à la Direction des brevets — ce qui a fait passer l'effectif global à 897 ETP, comparativement à 857 en 2005-2006.

Renforcer les capacités de gestion

Durant l'exercice 2006-2007, l'OPIC a commencé à élaborer son nouveau Plan stratégique quinquennal. Ce plan constitue le fondement des principales priorités et activités de l'organisme jusqu'en 2012. Il s'appuie sur le Plan stratégique élaboré en 2001, intitulé *Positionner l'OPIC pour servir et réussir à l'avenir*, et le met à jour.

L'OPIC a commencé à renforcer sa capacité d'améliorer ses activités de prévision et d'analyse des activités. L'organisme s'attend à ce que cet investissement soit rentable à l'avenir puisqu'il permettra de mieux planifier la charge de travail et de comprendre les lacunes en matière de rendement.

Information et technologie

L'importance de la gestion de l'information (GI) et des technologies de l'information (TI) a continué à croître. Il s'agit d'éléments favorisant l'excellence en matière de service dans le contexte actuel de la PI. La quantité de renseignements augmente à mesure que le régime de la PI se complexifie et prend une ampleur internationale.

Mettant l'accent sur les consultations auprès des clients et la réponse à leurs besoins, l'OPIC doit pouvoir compter sur des systèmes de GI et de TI qui lui permettent de rendre le fonds de plus en plus imposant de renseignements sur la PI facilement accessible à ses clients et de gérer efficacement toute l'information nécessaire afin de répondre aux besoins opérationnels internes et externes. Une exigence essentielle dans ce domaine est de poursuivre l'expansion et l'innovation associées à la prestation de services électroniques à l'intention des clients.

Points saillants

Les fondements de la GI et des TI à l'OPIC sont étroitement liés. Les TI sont essentielles à la collecte, à la gestion et à la diffusion de l'information. Les initiatives de TI appuient un large éventail d'objectifs opérationnels et permettent à l'OPIC d'offrir des services électroniques de classe mondiale, d'accélérer les processus de demande et d'accroître la satisfaction et l'autonomie des clients.

En 2006-2007, l'OPIC a continué à examiner et à mettre à jour son infrastructure et ses processus de TI, de manière à améliorer la prestation des services à ses clients externes et à réduire ses coûts opérationnels. Une des principales améliorations apportées à l'infrastructure des TI est la mise en place d'un réseau de stockage conçu pour favoriser l'accessibilité permanente des données sur la PI dans un milieu de travail normal et permettant une reprise plus efficace des activités durant un désastre.

Une autre initiative clé visant à permettre aux clients d'interagir davantage par voie électronique avec l'organisme repose sur l'adoption et la mise en place de l'architecture commune de commerce électronique. L'objectif consiste à élaborer, à l'échelle de l'OPIC, une architecture de TI cohérente pour le commerce électronique. L'architecture commune de TI contient les normes, les pratiques, les produits et les technologies nécessaires pour permettre le dépôt de demandes en ligne (p. ex., taxes pour le maintien en état des brevets) et la prestation de services en ligne à l'échelle de l'OPIC. Elle permet ainsi d'appuyer les demandes et les services à l'échelle du gouvernement du Canada, l'OPIC jouant désormais un rôle plus important au sein d'un gouvernement de l'avenir axé sur le citoyen.

Conclusion

La PI joue un rôle important dans le rendement économique et l'essor commercial du Canada. Les innovateurs et les créateurs qui ont recours au régime de la PI représentent une force importante au sein de l'économie canadienne. L'OPIC a l'importante responsabilité d'aider les innovateurs et les créateurs canadiens à tirer pleinement profit du régime canadien de la PI.

Le présent rapport annuel décrit de quelle manière l'OPIC s'est acquitté de sa mission et de son mandat durant l'exercice 2006-2007 et souligne quelques-unes de ses principales réussites. L'organisme est fier de ces réussites. Elles sont attribuables au leadership, à la créativité et au dévouement dont a fait preuve l'équipe de l'OPIC en vue de saisir les occasions et de relever les défis au cours des cinq dernières années. Ces qualités demeureront l'ingrédient essentiel du succès de l'organisme alors que celui-ci continuera de progresser au cours des cinq prochaines années.

Ce rapport expose aussi certains des projets de l'OPIC et indique où celui-ci a l'intention d'investir ses ressources. À mesure que l'organisme ira de l'avant, il mettra l'accent sur cinq orientations stratégiques : les services à la clientèle et la sensibilisation, qui, ensemble, représentent l'essentiel des activités; le cadre administratif de la PI et les activités internationales, qui sont les fondements des services à la clientèle et de la sensibilisation; et les employés, qui sont essentiels à la mise en œuvre de ces orientations.

États financiers vérifiés

Rapport de gestion

Nous avons préparé les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable (le « Fonds ») de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada tels qu'exigés par et selon la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables, et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction du Fonds selon les principales conventions comptables établies et énoncées à la note 2 des états financiers, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

La responsabilité concernant l'intégrité et l'objectivité des données de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements de la direction tout en tenant compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités de comptabilité et d'information, le Fonds maintient une série de comptes qui représentent un enregistrement centralisé des opérations financières du Fonds. À moins d'avis contraire, les renseignements financiers présentés dans les états ministériels et ailleurs dans les Comptes publics du Canada sont conformes aux renseignements apparaissant dans les présents états financiers.

La direction des services financiers du Fonds élabore et distribue les politiques de gestion financière et de comptabilité et émet des directives spécifiques assurant le respect de normes de comptabilité et de gestion financière. Le Fonds maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ils sont conçus afin de fournir une certitude raisonnable que les opérations sont approuvées par le Parlement, exécutées selon les règlements applicables et comptabilisées adéquatement afin d'assurer la reddition des comptes à l'égard des fonds publics et de protéger les actifs confiés à l'administration du Fonds. Le Fonds s'efforce également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans ses états financiers par la sélection, la formation et le développement attentifs d'un personnel qualifié, par des arrangements organisationnels permettant un partage juste des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, procédures et niveaux d'autorités directoriales soient correctement appliqués au sein de l'organisation.

À la demande du Fonds, les présents états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes, leur rôle consistant à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2007 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables des fonds renouvelables du gouvernement du Canada énoncés à la note 2 des états financiers.

Approuvé par :

Graham Frost
Directeur de planification corporative,
des finances et de l'administration

André Rousseau, CGA
Gestionnaire, Finance et Administration

Le 19 juin 2007

KPMG

KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU SOUS-MINISTRE D'INDUSTRIE CANADA

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2007 et les états des résultats et de l'actif (passif) net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis pour satisfaire à l'article 4 de la Politique du Conseil du Trésor du Canada sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes et en vertu la Loi sur les fonds renouvelables. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2007 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables s'appliquant aux fonds renouvelables du gouvernement du Canada, tel qu'il est décrit à la note 2 des états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction du Fonds renouvelable et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de communiquer l'utilisation de l'autorisation du Fonds renouvelable. Ces états financiers ne sont pas destinés à êtres utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 29 mai 2007

État de l'autorisation fournie (employée) (non vérifié)
pour l'exercice clos le 31 mars 2007 (en milliers de dollars)

	2007		2006	
	Prévisions	Chiffres réels	Prévisions	Chiffres réels
Bénéfice net	110	14 986	80	13 294
Plus : éléments ne nécessitant aucune utilisation de fonds	8 719	5 517	11 003	7 843
Fonds provenant des opérations	8 829	20 503	11 083	21 137
Moins : éléments nécessitant l'utilisation de fonds				
Acquisitions nettes d'immobilisations	6 000	4 515	8 500	7 571
Autres éléments nets d'actifs et de passifs	(4 890)	(12 494)	(13 039)	(14 032)
Autres éléments	—	—	—	—
Autorisation fournie (employée)	7 719	28 482	15 622	27 598

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Rapprochement de l'autorisation non employée (non vérifié)
au 31 mars 2007 (en milliers de dollars)

	2007	2006
Solde créditeur (débiteur) de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (INAAF)	(110 844)	(131 695)
Virement du Conseil du Trésor crédit 5	(264)	—
Budgets supplémentaires des dépenses	(390)	—
	(111 498)	(131 695)
Plus : imputation des créditeurs à la fin de l'exercice sur le compte du crédit après le 31 mars	3 889	4 306
Moins : montants crédités au compte du crédit après le 31 mars	1 565	1 393
Autres éléments	3 020	6 018
Autorisation nette fournie à la fin de l'exercice	(112 194)	(134 800)
Limite de l'autorisation	5 000	5 000
Autorisation non employée reportée	117 194	139 800

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière
au 31 mars 2007 (en milliers de dollars)

	2007	2006
Actif		
À court terme		
Petite caisse	2	2
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	861	1 742
Tiers	1 595	1 395
Revenus non facturés	7 259	6 071
Charges payées d'avance	234	222
	9 921	9 432
Immobilisations (note 3)	17 461	26 368
Revenus non facturés	998	2 172
	28 380	37 972
Passif		
À court terme		
Comptes de dépôts	1 884	1 889
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	1 841	2 797
Tiers	6 997	6 692
Revenus reportés	37 160	29 498
	47 882	40 876
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	8 464	7 035
Revenus reportés	46 891	44 370
	55 355	51 405
Assistance d'immobilisation reportée (AIR) (note 4)	1 595	7 980
Engagements (note 6)		
Éventualités (note 10)		
Actif net / Passif net (note 5)	(76 452)	(62 289)
	28 380	37 972

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des résultats et de l'actif (passif) net
pour l'exercice clos le 31 mars 2007 (en milliers de dollars)

	2007	2006
Revenus	138 258	124 722
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	81 486	75 058
Services professionnels	20 751	15 149
Amortissement des immobilisations	13 369	14 777
Logement	7 625	6 952
Matériels et fournitures	1 921	1 780
Information	308	260
Communications	879	824
Voyages	657	603
Fret et courrier	383	309
Entretien et réparation	1 140	1 234
Formation	910	662
Location	175	205
Perte sur disposition d'éléments d'actifs	53	—
	129 657	117 813
Bénéfice net avant l'amortissement de l'AIR	8 601	6 909
Amortissement de l'AIR	6 385	6 385
Bénéfice net	14 986	13 294
Actif net (passif), au début de l'exercice	(62 289)	(45 368)
Ressources financières nettes employées (fournies) et variation de l'INAAF, au cours de l'exercice	(20 851)	(30 215)
Virement d'une partie du surplus accumulé de l'INAAF (note 1)	(50 000)	—
Actif net (passif), à la fin de l'exercice	(76 452)	(62 289)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2007 (en milliers de dollars)

	2007	2006
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	14 986	13 294
Plus : amortissement des immobilisations	13 369	14 777
Plus : perte sur disposition des actifs	53	—
Moins : amortissement de l'AIR	6 385	6 385
	22 023	21 686
Variation du fonds de roulement (note 7)	6 517	9 819
Variation des autres éléments d'actif et de passif		
Revenus non facturés	1 174	(992)
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	1 429	837
Revenus reportés	2 521	6 436
	5 124	6 281
Ressources financières nettes provenant des activités d'exploitation	33 664	37 786
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(4 515)	(7 571)
Activités de financement		
Virement d'une partie du surplus accumulé à l'INAAF (note 1)	(50 000)	—
Ressources financières nettes provenant des activités d'investissement et variation de l'INAAF, au cours de l'exercice	(20 851)	30 215
INAAF, au début de l'exercice	131 695	101 480
INAAF, à la fin de l'exercice (note 5)	110 844	131 695

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 2007

1 — But et autorisation

Le Fonds renouvelable (le « Fonds ») de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada octroie ou enregistre les droits exclusifs de PI au Canada. En échange, le Fonds acquiert des renseignements sur la PI et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour inciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds a été établi le 1er avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 millions de dollars. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002, la somme maximale de l'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor a été réduite de 15 à 5 millions de dollars. Le Parlement a accordé au Fonds l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. Le Fonds peut retenir les surplus afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

Conformément à la décision du Conseil du Trésor # 833200 (Compression des dépenses du budget de 2006), datée du 30 novembre 2006 et prenant effet en 2006-2007, le Fonds a transféré 50 millions de dollars de son surplus accumulé à l'INAAF.

2 — Principales conventions comptables

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été établis conformément aux obligations de rendre compte pour les fonds renouvelables définies par le receveur général du Canada. La méthode de comptabilité utilisée dans ces états financiers diffère des principes comptables généralement reconnus au Canada parce que les services obtenus sans frais d'autres ministères gouvernementaux ne sont pas déclarés comme une charge; les charges et le passif pour les prestations de cessation d'emploi ne comprennent pas la partie non financée par le Fonds; et le passif éventuel est divulgué plutôt qu'enregistré. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Constatation des revenus

Les revenus sont calculés en utilisant la méthode de pourcentage d'achèvement, au fur et à mesure que les demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont traitées. Les frais reçus avant que le travail soit complété sont présentés comme revenus reportés. Lorsque le travail est complété avant que les frais soient reçus, les montants sont présentés comme revenus non facturés. Les frais de maintien et les autres revenus sont reconnus lors de la réception des sommes. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Ameublement	10 ans
Équipement	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Systèmes	Durée de vie utile estimative, commençant dans l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel

Assistance d'immobilisation reportée

Le Fonds a reçu 63,8 millions de dollars de l'État pour le développement du projet d'automatisation TechSource qui a été mis en place en 1997-1998. L'assistance d'immobilisation reportée est amortie en utilisant la méthode linéaire pour la durée de vie utile estimative du système TechSource.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés du Fonds ont droit à des prestations de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans les conventions collectives et les conditions d'emploi. Les prestations de cessation d'emploi gagnées par un employé précédant son embauche au sein du Fonds représentent une obligation du Conseil du Trésor et, donc, ne sont pas inscrites aux comptes. Au 31 mars 2007, le passif du Conseil du Trésor pour les employés du Fonds est de 4,8 millions de dollars (2006 — 4,8 millions de dollars). L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC est inscrite aux comptes comme indemnité à payer aux employés.

Le Conseil du Trésor finance le paiement de ces prestations pour une période d'au plus 15 ans à compter de la date de création du Fonds; en 2009-2010, le compte de passif à long terme au titre des prestations de cessation d'emploi sera redressé en conséquence par l'application d'une déduction du compte d'excédent accumulé du Fonds.

Régime de retraite

Les employés du Fonds sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la loi actuelle, les contributions versées au Régime par le Fonds sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant. Ces contributions représentent les obligations totales de pension du Fonds et sont imputées aux opérations sur une base courante. Le Fonds n'est pas tenu, dans le cadre de la loi actuelle, de verser des contributions pour pallier les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction établisse des estimations et hypothèses comptables affectant les montants d'actif, de passif, de revenus et de dépenses rapportés durant la période, ainsi que la divulgation d'éventualités reliées aux actifs et passifs à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations comptables. L'utilisation d'estimations comptables concerne principalement les immobilisations, les revenus et les obligations salariales. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3 — Immobilisations et amortissement accumulé (en milliers de dollars)

	Coût au 31 mars 2006	Acquisitions	Dispositions	Coût au 31 mars 2007	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	20 604	1 577	—	22 181	16 790	5 391
Logiciels	7 906	1 631	—	9 537	7 035	2 502
Matériel informatique	2 602	90	—	2 692	2 450	242
Équipement	—	—	—	—	—	—
Ameublement	—	—	—	—	—	—
Systèmes						
INTREPID	3 735	249	—	3 984	3 793	191
TechSource	85 535	2 705	—	88 240	83 550	4 690
Autres	11 164	—	—	11 164	9 973	1 191
Systèmes en développement	5 044	(1 737)	53	3 254	—	3 254
Total	136 590	4 515	53	141 052	123 591	17 461

4 — Assistance d'immobilisation reportée (AIR) (en milliers de dollars)

	2007	2006
Contribution de l'AIR	63 848	63 848
Moins : amortissement accumulé	62 253	55 868
Valeur comptable nette	1 595	7 980

5 — Actif net / Passif net (en milliers de dollars)

IMPUTATION NETTE ACCUMULÉE SUR L'AUTORISATION DU FONDS (INAAF)

L'INAAF représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds.

SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice, incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9,4 millions de dollars au moment de l'établissement du Fonds.

	2007	2006
Surplus accumulé, au début de l'exercice	69 406	56 112
Résultats nets	14 986	13 294
Virement d'une partie du surplus accumulé à l'INAAF (note 1)	(50 000)	—
Surplus accumulé, à la fin de l'exercice	34 392	69 406
INAAF, à la fin de l'exercice	(110 844)	(131 695)
Actif net / passif net	(76 452)	(62 289)

6 — Engagements (en milliers de dollars)

Le Fonds a des engagements pour :

Les services d'entretien pour le système TechSource :

2008	6 170
2009	6 686
2010	7 247
	20 103

La location des locaux :

2008	7 656
2009	4 847
2010	64
	12 567

Le développement et support à l'entretien d'applications dans le cadre du Programme d'amélioration constante des systèmes :

2008	3 169
	3 169

L'accès à des bases de données en ligne :

2008	216
	216

7 — Variations du fonds de roulement (en milliers de dollars)

Les composantes des variations de l'actif et du passif à court terme comprennent :

	2007	2006
Comptes débiteurs (nets de la créance irrécouvrable)	711	(90)
Revenus non facturés (court terme)	(1 188)	1 437
Charges payées d'avance	(12)	(138)
Comptes de dépôts	(5)	378
Comptes créditeurs	(651)	2 088
Revenus reportés (court terme)	7 662	6 144
	6 517	9 819

8 — Opérations entre apparentés

Le Fonds est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements liés au logement, à la traduction, au contentieux, aux rémunérations et avantages sociaux, aux services de courrier et de sécurité ainsi qu'aux services informatiques pour l'ordinateur central sont effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

9 — Assurance

Le Fonds n'assure pas ses biens, conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

10 — Éventualités

CONGÉS DE MALADIE

Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

11 — Impôts

Le Fonds n'a pas à payer l'impôt sur le revenu.

Renseignements financiers complémentaires

Fonds renouvelable

À titre d'organisme de service spécial d'Industrie Canada doté d'un fonds renouvelable, l'OPIC finance entièrement ses activités grâce aux revenus générés par les frais qu'il perçoit pour la prestation de ses services en matière de PI. Les états financiers du Fonds renouvelable (le « Fonds ») de l'OPIC ont été préparés conformément aux exigences du receveur général du Canada pour les fonds renouvelables. La méthode de comptabilité utilisée pour l'établissement de ces états financiers diffère des principes comptables généralement reconnus au Canada pour les raisons suivantes : les services obtenus sans frais d'autres ministères du gouvernement ne sont pas comptabilisés comme des charges; les charges et le passif liés aux prestations de cessation d'emploi excluent la portion qui n'est pas financée par le Fonds; et le passif éventuel a été simplement divulgué et non enregistré. Certains renseignements compris dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative.

L'OPIC élabore des politiques comptables, gère les systèmes financiers et exerce des contrôles internes nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de rapport. Grâce à de saines pratiques de gestion financière et à des contrôles comptables internes rigoureux, l'administration financière de l'OPIC offre l'assurance raisonnable que les opérations de l'Office sont comptabilisées et exécutées conformément aux pouvoirs qui sont conférés et que ses actifs sont protégés.

Dans le cadre de la fonction de contrôleur moderne et afin d'améliorer la responsabilisation et les comptes rendus de la direction, l'OPIC fait appel à des vérificateurs externes qui examinent les états financiers et donnent une opinion quant au fait que ces états présentent fidèlement la situation financière de l'organisme à la fin de l'exercice.

Rapport de gestion

Bilan

Le bilan relatif au Fonds révèle que l'OPIC maintient sa bonne position financière. Le bilan (note 5) indique qu'à la fin du mois de mars 2007, l'OPIC a enregistré une imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (INAAF — représentant la trésorerie du Fonds) de 110,8 millions de dollars, ou 26,8 millions de dollars si l'on exclut les revenus reportés à court et à long terme. Un montant de 8,3 millions de dollars est enregistré au titre des revenus non facturés, qui correspondent à la valeur du travail achevé avant la réception des taxes ou des droits. Les revenus non facturés ont trait principalement à l'examen et à l'enregistrement des marques de commerce : l'OPIC reçoit une partie des droits d'examen avant le début du travail (ces droits sont consignés dans les revenus reportés), le solde étant perçu après l'achèvement du travail et comptabilisé dans les revenus non facturés.

Les immobilisations de 17,5 millions de dollars, déduction faite de l'amortissement, représentent essentiellement la valeur nette du système de TI TechSource pour les brevets et d'autres systèmes, les locaux loués à bail et d'autres systèmes et logiciels de TI en cours de développement. Chaque année, on effectue des investissements en vue de renforcer les capacités de TI afin qu'elles correspondent bien aux objectifs et aux besoins opérationnels.

Dans le passif, les revenus reportés à court et à long terme, soit respectivement 37,2 millions de dollars et 46,9 millions de dollars, représentent la somme déjà payée pour les services à fournir dans un proche avenir et sont liés directement à l'arriéré des demandes de brevets et de marques de commerce à examiner. Le montant actuel total des revenus reportés, qui a augmenté de 7,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, représente l'équivalent des travaux à exécuter durant le prochain exercice.

L'assistance d'immobilisation reportée (AIR) a diminué de 6,4 millions de dollars; elle est amortie selon une méthode linéaire sur la durée de vie du système TechSource. Les autres éléments d'actif et de passif sont demeurés relativement stables.

Le surplus accumulé s'élevait à 34,4 millions de dollars au 31 mars 2007, après un transfert de 50 millions de dollars du surplus accumulé à l'INAAF (voir les notes 1 et 5 dans les Notes aux états financiers). Grâce au surplus accumulé, l'OPIC pourra rester à la fois financièrement responsable et viable et il sera en mesure de maintenir ou d'améliorer ses niveaux de service. Il pourra par exemple réduire ses délais d'exécution et investir dans le renouvellement et l'expansion de ses systèmes de TI afin d'améliorer les produits et services offerts et, ainsi, de répondre aux besoins en constante évolution des clients, de respecter ses obligations internationales et d'offrir des produits et des services équivalent à ceux d'autres OPI internationaux.

État des résultats

Les revenus pour l'exercice financier 2006-2007 s'élèvent à 138,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 13,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par les nouveaux frais liés aux demandes, aux examens et au maintien en état imposés depuis le 1er janvier 2004, et est étayée par la croissance soutenue de la demande et le renforcement de la capacité de l'OPIC de répondre à la demande grâce à des engagements opérationnels clés.

Les dépenses pour la même période s'élèvent à 123,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 11,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses salariales comptent pour une bonne partie de cette augmentation, soit plus de 6,4 millions de dollars. Cette situation s'explique principalement par l'embauche de nombreux examinateurs pour répondre à la demande croissante de produits et de services en matière de PI. Cet investissement dans les ressources humaines a déjà eu un effet remarquable sur les délais d'exécution dans de nombreux secteurs et génère donc des revenus supplémentaires. Nous notons aussi une augmentation des dépenses pour les services professionnels de 5,6 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des coûts liés à la TI, et de 0,7 million de dollars pour les locaux. Ainsi, le résultat net équivaut à 15 millions de dollars, si l'on tient compte du crédit relatif aux dépenses de 6,4 millions de dollars provenant de l'AIR.

Pour de plus amples renseignements sur les revenus et les dépenses, veuillez consulter les tableaux à l'appendice B.

Appendice A

Structure organisationnelle — 2006-2007

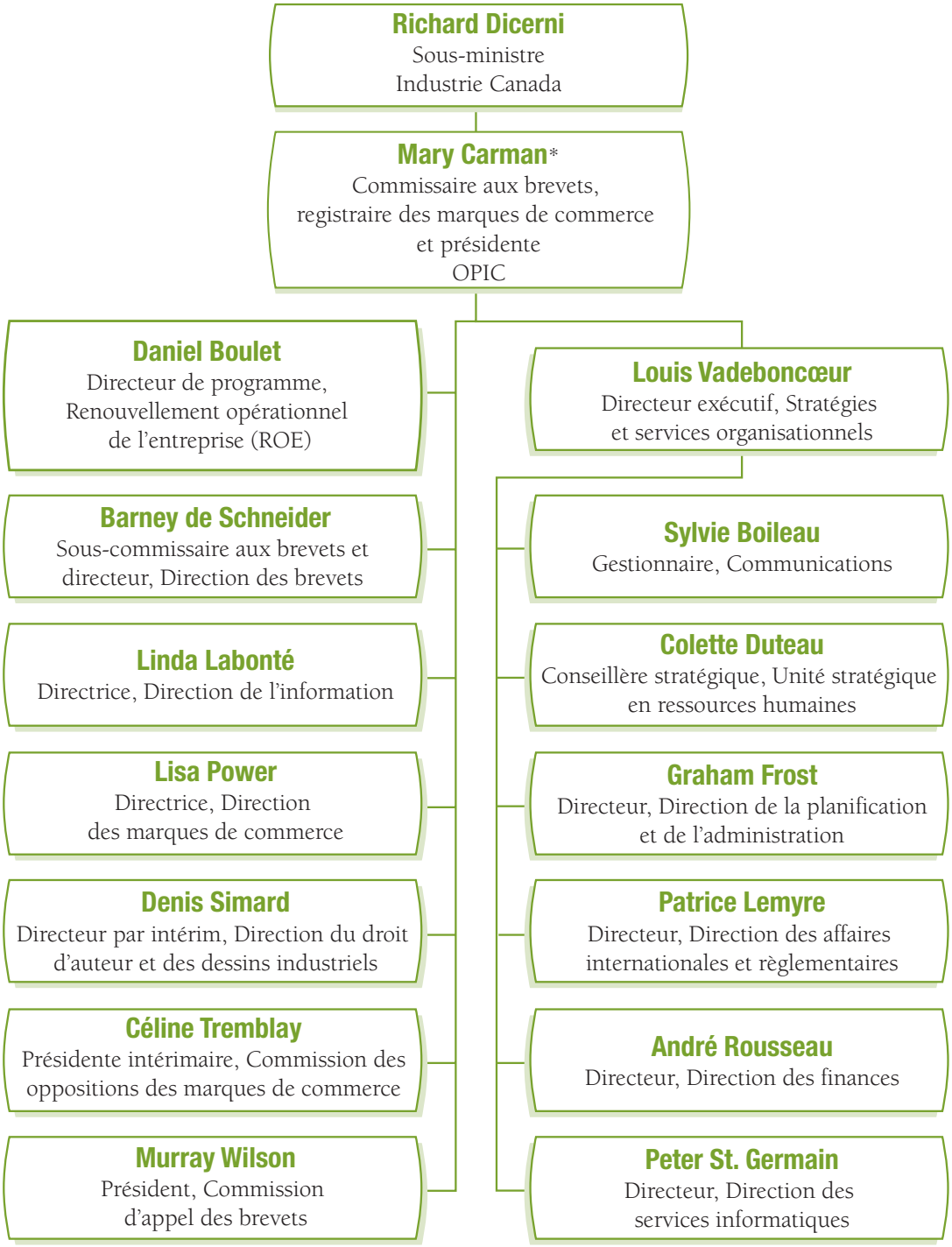

* Le commissaire aux brevets et le registraire des marques de commerce agissent indépendamment lorsqu'ils sont appelés à rendre des décisions quasi judiciaires.

Appendice B

Données financières

Figure 1 Revenus, par produit et service

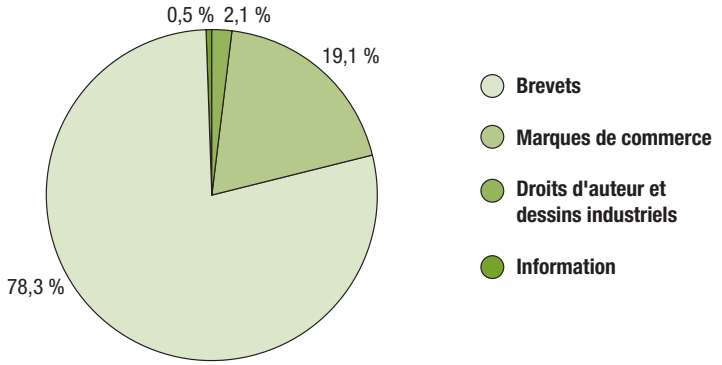

Figure 2 Dépenses de fonctionnement, par catégorie

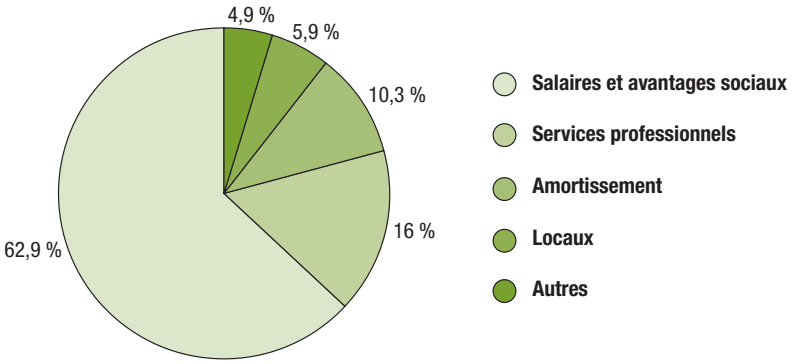

Figure 3 Dépenses, par regroupement de directions

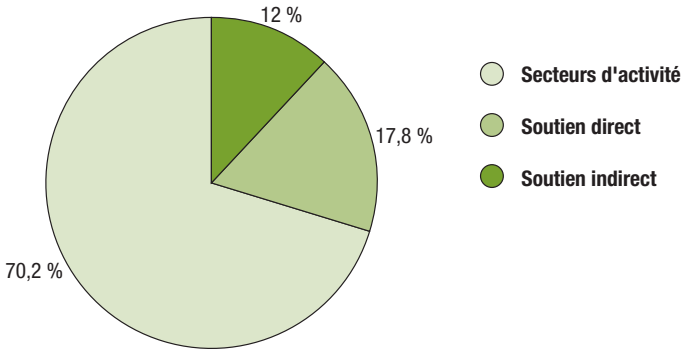

Figure 4 Revenus — Brevets

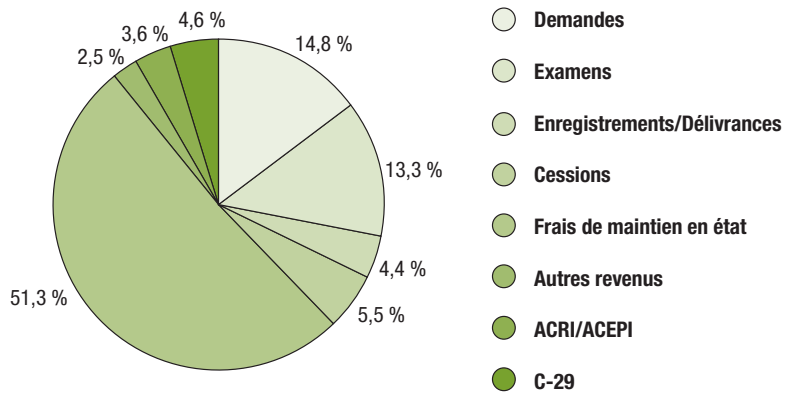

Figure 5 Revenus — Marques de commerce

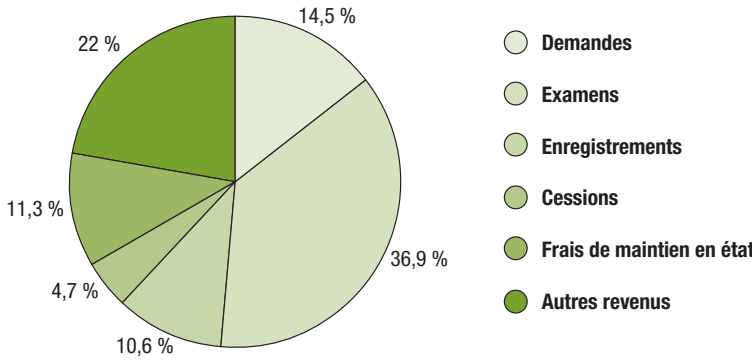

Figure 6 Revenus — Droits d'auteur et dessins industriels

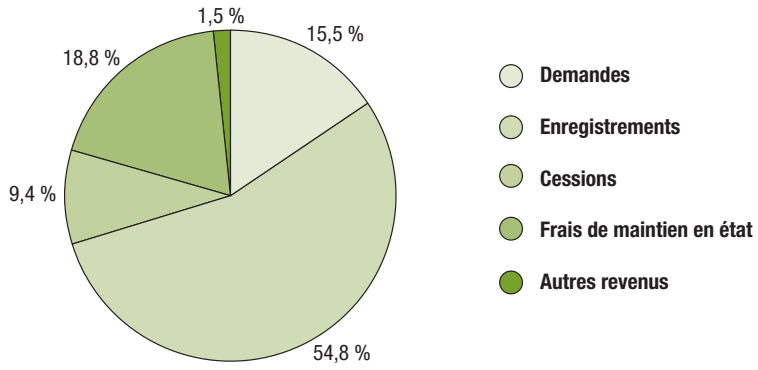

Appendice C

Statistiques

TABLEAU 1
Données sur les réalisations

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Demandes déposées			
Brevets	39 640	40 044	40 873
Nationaux	11 620	11 749	10 879
Traité de coopération en matière de brevets	28 020	28 295	29 994
Marques de commerce	40 687	43 616	45 374
Droits d'auteur	7 777	8 617	8 504
Dessins industriels	4 121	4 682	4 883
Topographies de circuits intégrés	2	2	8
Administration chargée de la recherche internationale (ACRI)	729	2 014	2 204
Administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI)	—	154	415
Requêtes d'examen			
Brevets	25 142	28 352	28 622
Demandes traitées			
Brevets	31 282	32 113	32 806
Délivrances ou enregistrements			
Brevets	13 553	15 331	16 100
Marques de commerce	29 780	25 485	23 236
Droits d'auteur	7 650	8 251	8 432
Dessins industriels	2 966	3 469	3 841
Topographies de circuits intégrés	2	2	8
Abandons			
Marques de commerce	18 620	14 797	14 826
Droits d'auteur	100	42	104
Dessins industriels	397	328	455
Maintiens ou renouvellements			
Brevets	271 398	291 654	286 552
Marques de commerce	7 879	8 795	8 282
Dessins industriels	1 418	1 601	1 726
Cessions			
Brevets	57 290	57 220	50 012
Marques de commerce	32 543	32 323	31 372
Droits d'auteur	2 216	1 249	1 822
Dessins industriels	1 276	1 976	1 455
Topographies de circuits intégrés	—	2	—
Demandes de renseignements traitées			
Brevets	40 002	21 718	20 291
Demandes concernant l'état de brevets	960	749	1 825
Marques de commerce	22 556	20 009	19 384
Droits d'auteur	9 115	7 957	7 082
Dessins industriels	1 560	1 290	1 240
Topographies de circuits intégrés	50	44	35
Demandes de renseignements généraux	1 379	1 285	20 962
Autres demandes	306	196	s.o.

Données sur les marques de commerce

TABLEAU 2
Demandes de marques de commerce déposées, selon la langue

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Français	3 182	3 356	3 525
Anglais	37 505	40 260	41 849
Total	**40 687**	**43 616**	**45 374**

TABLEAU 3
Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, par province ou territoire

	Déposées	Enregistrées
Alberta	1 835	964
Colombie-Britannique	3 012	1 336
Île-du-Prince-Édouard	31	7
Manitoba	426	202
Nouveau-Brunswick	153	97
Nouvelle-Écosse	248	100
Nunavut	3	5
Ontario	9 431	5 224
Québec	4 476	2 496
Saskatchewan	201	105
Terre-Neuve-et-Labrador	95	38
Territoire du Yukon	8	3
Territoires du Nord-Ouest	5	3
Total	**19 924**	**10 580**

TABLEAU 4
Les 10 principaux requérants de marques de commerce

The Procter & Gamble Company	211
Novartis AG	165
Johnson & Johnson (A Legal Entity)	142
Dundee Corporation	107
Unilever Canada Inc.	86
Wham-O, Inc.	86
The Cartoon Network, Inc. (A Delaware Corporation)	79
Aristocrat Technologies Australia PTY Ltd.	75
Canadian Tire Corporation, Limited	74
Bristol-Myers Squibb Company (A Delaware Corporation)	63

TABLEAU 5
Les 10 principaux propriétaires de marques de commerce

The Procter & Gamble Company	145
Dundee Corporation	76
L'Oréal, Société Anonyme	68
LIDL Stiftung & Co. KG	66
Avon Products Inc.	64
Canadian Tire Corporation, Limited	50
Johnson & Johnson (A Legal Entity)	49
XM Satellite Radio Inc.	47
General Motors Corporation	45
Novartis AG	41
Origins Natural Resources Inc.	41

TABLEAU 6
Résultats opérationnels — Commission des oppositions des marques de commerce

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Déclarations d'opposition déposées	1 594	1 232	1 114
Décisions rendues dans des dossiers d'opposition	134	82	133
Abandons de dossiers d'opposition	941	795	777
Avis signifiés en vertu de l'article 45	753	593	640
Décisions rendues en vertu de l'article 45	625	622	484

TABLEAU 7

Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le requérant

	Déposées	Enregistrées
Afrique du Sud	50	22
Algérie	0	1
Allemagne	1 443	751
Andorre	1	0
Antigua-et-Barbuda	13	1
Antilles	25	6
Antilles néerlandaises	20	2
Arabie saoudite	11	0
Argentine	26	12
Aruba	0	1
Australie	550	189
Autriche	124	58
Bahamas	21	14
Bahreïn	3	0
Bangladesh	1	0
Barbade	92	25
Bélarus	1	0
Belgique	129	70
Belize	1	3
Benelux (Office de la PI) (Pays-Bas)	1	1
Bermudes	28	7
Brésil	100	32
Bulgarie	9	1
Cambodge	1	0
Canada	19 924	10 580
Chili	35	31
Chine	363	154
Chypre	15	11
Colombie	37	13
Costa Rica	8	0
Croatie	3	0
Cuba	0	1
Danemark	137	71
Égypte	6	0
Émirats arabes unis	32	11
Équateur	1	1
Espagne	273	96
El Salvador	1	3
Estonie	4	0
États-Unis d'Amérique	14 780	7 467
Fédération de Russie	22	16
Fidji	1	0
Finlande	85	44
France	1 161	668
Gibraltar	3	9
Grèce	17	1
Guatemala	12	1
Guernesey	1	0
Guyana	5	0
Haïti	1	1
Hong Kong (Chine)	119	70
Hongrie	7	3
Île de Man	10	2
Îles Anglo-Normandes	7	6
Îles Caïmans	19	7
Îles Turks et Caicos	10	0
Îles Vierges britanniques	55	31
Inde	69	24
Indonésie	6	0
Iran (République islamique)	1	0
Irlande	92	43
Islande	6	2
Israël	91	33
Italie	590	359
Jamaïque	5	5
Japon	961	551
Jordanie	2	1
Kenya	1	0
Koweït	3	0
Lettonie	0	1
Liban	4	5
Liechtenstein	33	4
Lituanie	1	0
Luxembourg	54	37
Macao	2	1
Malaisie	13	8
Malte	12	2
Maroc	2	1
Maurice	4	6
Mexique	102	53
Monaco	24	9
Norvège	43	39
Nouvelle-Zélande	135	47
OHIM (UE)	2	0
Pakistan	9	4
Panama	36	22
Paraguay	1	0
Pays-Bas	415	216
Pérou	1	3
Philippines	13	5
Pologne	29	21
Portugal	41	28
Qatar	2	0
République de Corée	192	72
République de Moldova	1	1
République dominicaine	3	0
République tchèque	13	5
Roumanie	5	3
Royaume-Uni	1 040	462
Samoa	1	0
Sénégal	2	0
Seychelles	5	0
Singapour	72	26
Slovaquie	7	0
Slovénie	7	1
Sri Lanka	6	1
Suède	240	117
Suisse	954	394
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2	0
Taïwan	119	75
Thaïlande	22	12
Tunisie	1	0
Turquie	31	19
Ukraine	9	6
Uruguay	13	4
Vanuatu	2	0
Venezuela	3	5
Vietnam	11	5
Yémen	2	0
Yougoslavie	2	4
Total	**45 374**	**23 236**

Figure 7 Délais d'exécution des demandes de marques de commerce en attente d'examen

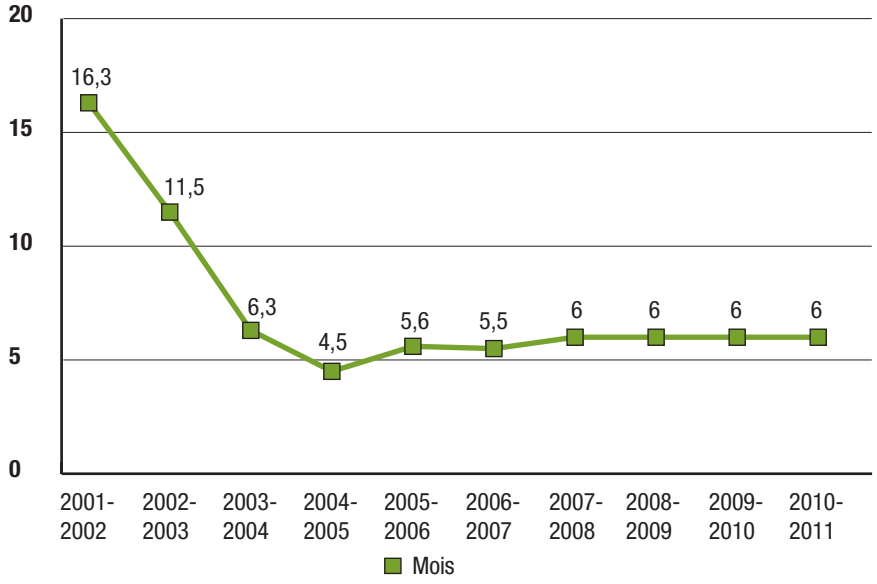

Figure 8 Demandes d'enregistrement de marques de commerce

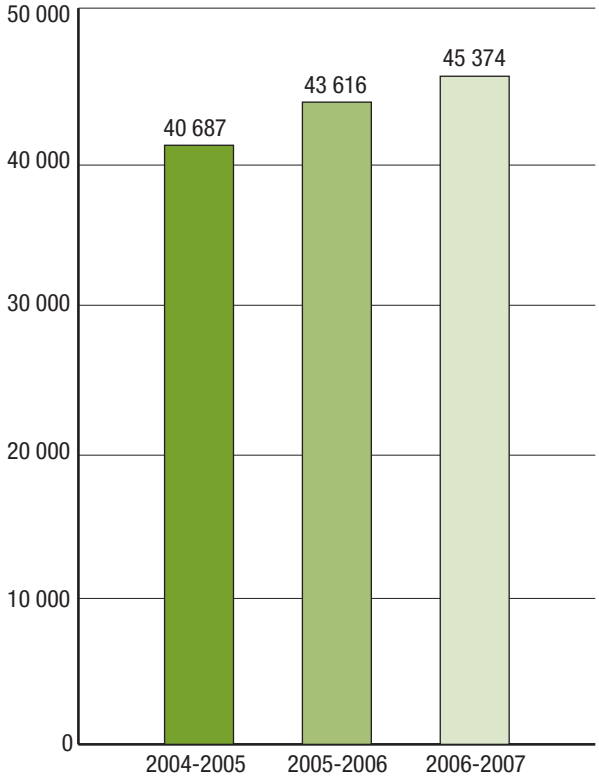

Figure 9 Demandes de marques de commerce traitées

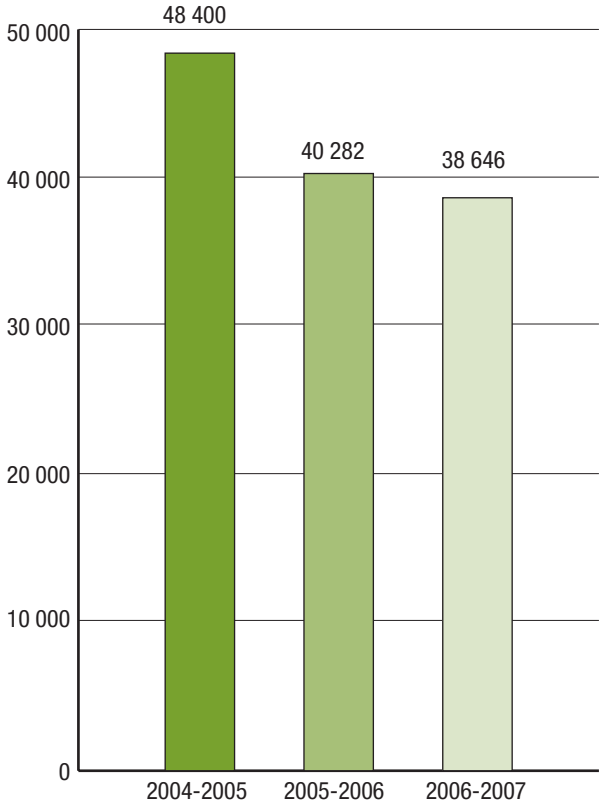

Données sur les brevets

TABLEAU 8
Demandes de brevets déposées, selon la langue

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Français	1 586	1 386	1 414
Anglais	38 054	38 658	39 459
Total	**39 640**	**40 044**	**40 873**

TABLEAU 9
Demandes de brevets déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés, par domaine

Domaine	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Biotechnologie			
Demandes déposées	3 850	3 406	3 353
Requêtes d'examen	2 423	2 793	2 553
Brevets délivrés	522	514	505
Informatique			
Demandes déposées	6 662	7 048	7 222
Requêtes d'examen	4 464	5 347	5 740
Brevets délivrés	2 216	2 286	2 274
Génie électrique ou physique			
Demandes déposées	3 037	3 286	3 154
Requêtes d'examen	2 130	2 209	2 164
Brevets délivrés	1 394	1 262	1 183
Génie mécanique ou civil			
Demandes déposées	9 538	9 562	9 228
Requêtes d'examen	6 009	6 476	6 481
Brevets délivrés	4 414	5 376	5 504
Chimie organique			
Demandes déposées	4 966	4 829	5 269
Requêtes d'examen	3 180	3 626	3 501
Brevets délivrés	1 419	1 876	2 047
Chimie — autres			
Demandes déposées	6 677	7 003	7 425
Requêtes d'examen	4 263	4 817	5 014
Brevets délivrés	2 036	2 116	2 497
Divers			
Demandes déposées	4 910	4 910	5 222
Requêtes d'examen	2 673	3 084	3 169
Brevets délivrés	1 552	1 901	2 090
Tous les domaines			
Demandes déposées	39 640	40 044	40 873
Requêtes d'examen	25 142	28 352	28 622
Brevets délivrés	13 553	15 331	16 100

TABLEAU 10
Demandes de brevets déposées et brevets délivrés aux résidants du Canada et aux résidants de pays étrangers

	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Total des dépôts	Total des délivrances
Canada				
Alberta	196	595	791	326
Colombie-Britannique	189	316	505	151
Île-du-Prince-Édouard	1	1	2	0
Manitoba	22	65	87	41
Nouveau-Brunswick	6	38	44	10
Nouvelle-Écosse	14	64	78	20
Ontario	645	1 789	2 434	724
Québec	330	839	1 169	348
Saskatchewan	10	110	120	61
Terre-Neuve-et-Labrador	1	21	22	6
Territoire du Yukon	0	3	3	0
Total partiel	**1 414**	**3 841**	**5 255**	**1 687**
Pays étrangers	28 580	7 037	35 617	14 413
Total	**29 994**	**10 878**	**40 872**	**16 100**

TABLEAU 11
Les 10 principaux demandeurs de brevets

Research In Motion Limited	448
The Procter & Gamble Company	342
Qualcomm Incorporated	293
General Electric Company	262
F. Hoffman-LaRoche AG	248
BASF Aktiengsellschaft	237
3M Innovative Properties Company	200
Schlumberger Canada Limited	194
Ethicon Endo-Surgery Incorporated	180
Novartis AG	167

TABLEAU 12
Les 10 principaux titulaires de brevets

Honda Giken Kogyo Kabushiki Kaisha	181
The Procter & Gamble Company	166
Minnesota Mining and Manufacturing Company	113
L'Oréal, Société Anonyme	112
Schlumberger Canada Limited	98
BASF Aktiengsellschaft	93
Baker Hughes Incorporated	88
E.I. du Pont de Nemours and Company	88
Illinois Tool Works Incorporated	84
Weatherford/Lamb Inc.	84

TABLEAU 13
Résultats opérationnels — Commission d'appel des brevets

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Décisions finales			
Renvois	20	14	10
Demandes traitées	12	11	10
Dessins industriels			
Renvois	2	2	0
Demandes traitées	6	0	1
Conflits			
Renvois	3	0	4
Demandes traitées	3	0	1
Réexamen — article 48.1			
Dépôts	4	5	2
Demandes traitées	5	6	2
Abus — article 67			
Dépôts	0	1	0
Demandes traitées	1	1	0
Candidats à l'examen de compétence ou d'aptitude des agents			
Brevets	257	209	219
Marques de commerce	32	32	35

TABLEAU 14

Demandes de brevets déposées et brevets délivrés, selon l'origine indiquée par le demandeur

	Déposées	Délivrées
Afrique du Sud	67	25
Allemagne (République démocratique)	5	2
Allemagne (République fédérale)	2 875	1 151
Antigua	1	0
Antilles néerlandaises	16	10
Arabie saoudite	7	0
Argentine	14	1
Australie	632	178
Autriche	198	91
Bahamas	12	2
Barbade	161	31
Bélarus	0	1
Belgique	338	123
Belize	4	1
Bermudes	30	6
Bolivie	2	0
Brésil	53	19
Bulgarie	1	0
Canada	5 256	1 687
Chili	10	1
Chine	185	20
Chypre	16	3
Colombie	2	0
Costa Rica	2	0
Croatie	15	1
Cuba	12	2
Danemark	323	89
Égypte	5	1
Émirats arabes unis	4	2
Équateur	1	1
Espagne	188	33
Estonie	2	0
États-Unis d'Amérique	19 434	7 560
Fédération de Russie	24	10
Finlande	342	265
France	1 575	839
Géorgie	1	1
Grèce	11	2
Hongrie	34	8
Îles Caïmans	7	3
Îles Cook	1	0
Île de Man	1	0
Îles Turks et Caicos	2	1
Îles Vierges britanniques	38	16
Inde	150	8
Indonésie	0	1
Institut international des brevets	0	1
Irlande	121	35
Islande	18	5
Israël	397	79
Iran	1	0
Iraq	1	0
Italie	628	224
Japon	2 359	1 553
Kazakhstan	2	1
Kenya	1	0
Lettonie	1	1
Liban	0	1
Liechtenstein	20	18
Lituanie	1	0
Luxembourg	39	14
Malaisie	5	1
Malte	1	0
Maurice	2	1
Mexique	33	6
Monaco	5	2
Norvège	182	84
Nouvelle-Zélande	115	39
Oman	1	0
Panama	9	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	0
Pays-Bas	667	232
Pays inconnus	8	0
Philippines	1	0
Pologne	6	3
Portugal	17	3
République de Corée	455	122
République dominicaine	1	0
République tchèque	20	1
Roumanie	5	0
Royaume-Uni	1 377	599
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0	1
Samoa	1	0
Seychelles	2	0
Singapour	37	5
Slovaquie	6	1
Slovénie	14	1
Suède	561	353
Suisse	1 503	495
Taipei chinois	166	11
Thaïlande	6	1
Tunisie	1	1
Turquie	5	1
Ukraine	7	7
Uruguay	3	1
Vanuatu	1	0
Venezuela	1	2
Yougoslavie	2	0
Total	**40 873**	**16 100**

Figure 10 Requêtes d'examen de brevets

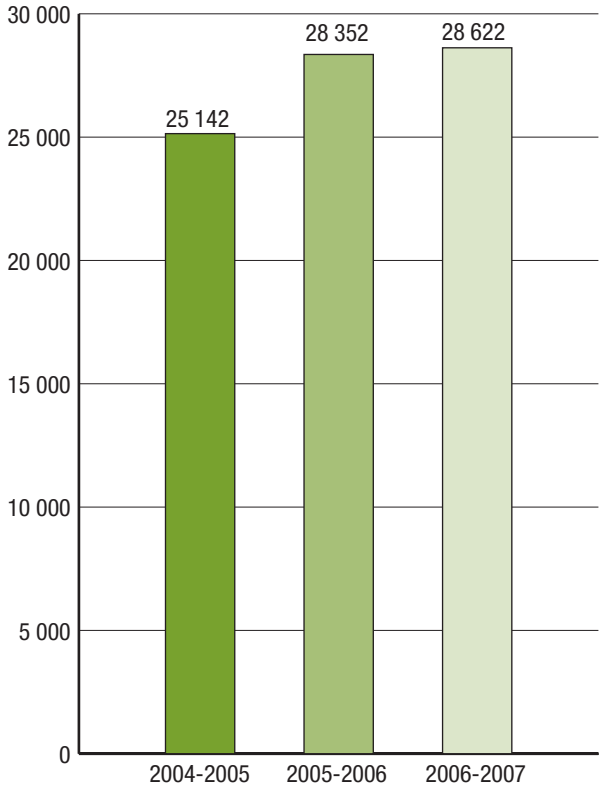

Figure 11 Demandes de brevets traitées

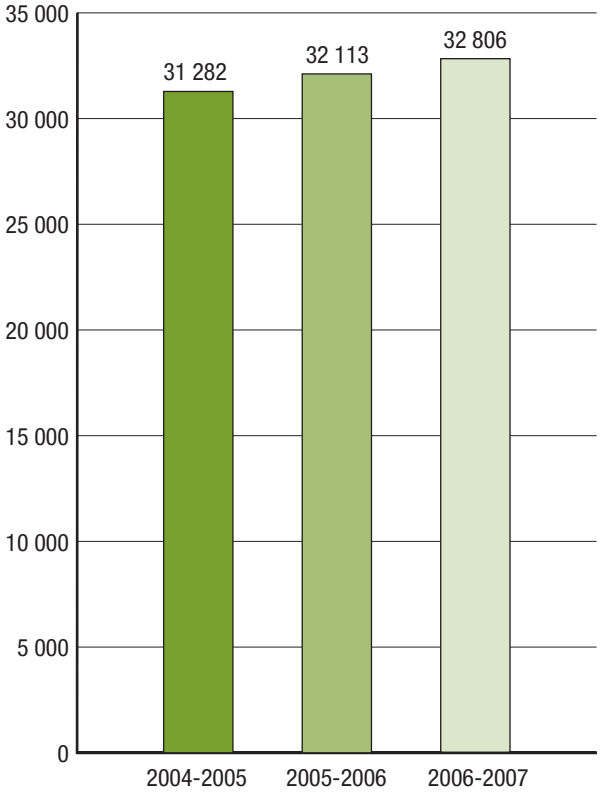

Données sur les droits d'auteur

TABLEAU 15
Demandes de droits d'auteur déposées, selon la langue

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Français	1 400	1 669	1 495
Anglais	6 377	6 948	7 009
Total	**7 777**	**8 617**	**8 504**

TABLEAU 16
Demandes de droits d'auteur déposées et enregistrées, par province ou territoire

	Déposées	Enregistrées
Alberta	754	737
Colombie-Britannique	1 082	1 068
Île-du-Prince-Édouard	11	12
Manitoba	147	145
Nouveau-Brunswick	92	91
Nouvelle-Écosse	101	101
Ontario	2 831	2 804
Québec	1 841	1 828
Saskatchewan	110	109
Terre-Neuve-et-Labrador	31	31
Territoire du Yukon	14	14
Territoires du Nord-Ouest	5	5
Total	**7 019**	**6 945**

TABLEAU 17
Droits d'auteur déposés et enregistrés, selon l'origine indiquée par le demandeur

	Déposés	Enregistrés
Afrique du Sud	0	1
Allemagne	10	10
Antigua-et-Barbuda	1	1
Australie	6	6
Belgique	2	2
Bermudes	34	34
Brésil	2	2
Canada	7 020	6 946
Chine	19	19
Cuba	1	1
El Salvador	1	1
Émirats arabes unis	2	2
Espagne	3	3
États-Unis d'Amérique	1 208	1 210
France	25	24
Grèce	12	12
Hong Kong (Chine)	85	85
Îles Vierges britanniques	5	5
Inde	4	4
Indonésie	1	1
Japon	0	1
Liban	1	1
Luxembourg	4	4
Mexique	3	3
Nouvelle-Zélande	1	1
Norvège	1	1
Pakistan	1	1
Pays-Bas	2	2
Philippines	3	3
République de Corée	2	2
Royaume-Uni	28	28
Slovaquie	1	1
Suisse	14	13
Taïwan	2	2
Total	**8 504**	**8 432**

TABLEAU 18
Les 10 principaux demandeurs de droits d'auteur

Twentieth Century Fox Film Corporation	206
Columbia Pictures Industries, Inc.	198
Sound Ideas (A Division of the Brian Nimens Corporation Limited)	93
Pearson Education Canada	89
Television Broadcasts Limited	78
Groupe Educalivres Inc.	60
Ayngaran Films Int'l (PVT) Ltd.	43
Society of Authors, Composers and Music Publishers of Canada (SOCAN)	43
Fabrice de Villeneuve	41
Cumulative Environmental Management Association	33

Figure 12 Demandes d'enregistrement de droits d'auteur

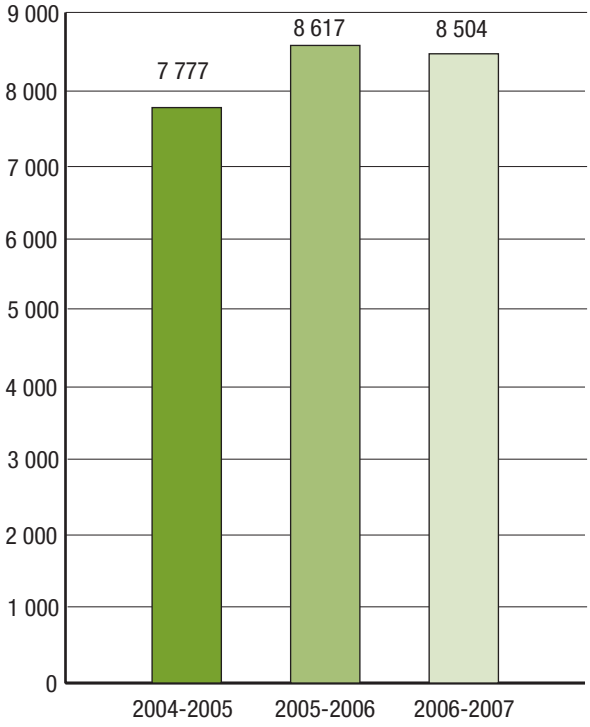

Figure 13 Demandes de droits d'auteur traitées

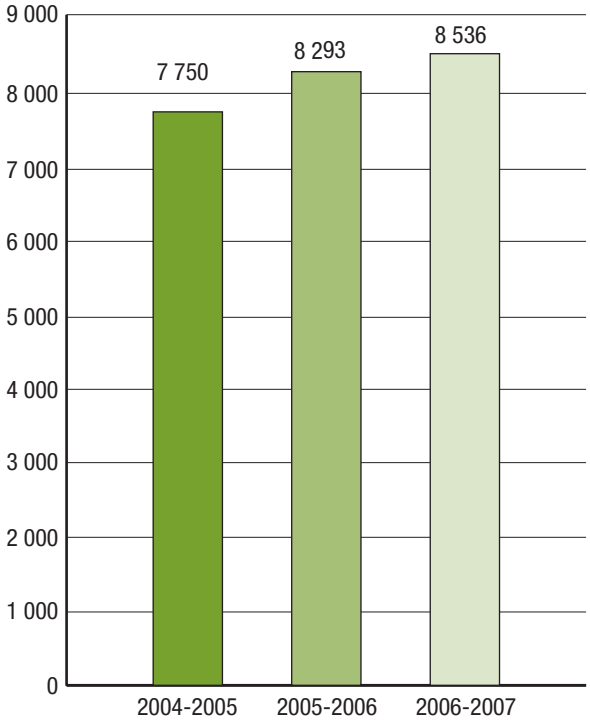

Données sur les dessins industriels

TABLEAU 19
Dessins industriels enregistrés, selon la langue

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Français	193	124	92
Anglais	2 773	3 345	3761
Total	**2 966**	**3 469**	**3 853**

TABLEAU 20
Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, par province ou territoire

	Déposées	Enregistrées
Alberta	25	22
Colombie-Britannique	149	31
Île-du-Prince-Édouard	2	0
Manitoba	8	6
Nouveau-Brunswick	5	11
Nouvelle-Écosse	7	3
Ontario	283	205
Québec	152	127
Saskatchewan	1	10
Terre-Neuve-et-Labrador	2	2
Territoire du Yukon	0	2
Territoires du Nord-Ouest	6	1
Total	**640**	**420**

TABLEAU 21
Demandes de dessins industriels déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur

	Déposées	Enregistrées
Afrique du Sud	8	3
Allemagne	156	154
Angleterre	34	15
Anguilla	1	0
Argentine	6	1
Australie	58	40
Autriche	31	22
Bahamas	4	2
Barbade	14	15
Belgique	12	14
Bermudes	2	7
Brésil	1	2
Bulgarie	0	2
Canada	641	421
Chine	24	5
Corée	17	6
Chypre	0	1
Danemark	16	16
Égypte	2	1
Espagne	13	42
États-Unis d'Amérique	2 645	2 109
Fédération de Russie	0	1
Finlande	67	52
France	116	89
Hong Kong (Chine)	19	23
Hongrie	1	0
Îles Caïmans	1	0
Îles Cook	2	0
Îles Vierges britanniques	9	7
Inde	5	1
Irlande	5	4
Islande	1	0
Israël	8	4
Italie	135	108
Japon	231	225
Liechtenstein	30	25
Luxembourg	0	3
Malaisie	2	2
Mexique	2	2
Monaco	1	1
Norvège	16	5
Nouvelle-Zélande	16	16
Panama	1	0
Pays-Bas	43	47
Pologne	0	3
Portugal	3	1
République tchèque	0	1
République de Chine	50	37
République de Corée	52	43
Royaume-Uni	125	70
Saint-Kitts-et-Nevis	0	2
Singapour	13	4
Suède	42	22
Suisse	144	109
Taïwan	14	27
Taïwan (République de Chine)	40	28
Thaïlande	1	0
Turquie	3	1
Total	**4 883**	**3 841**

TABLEAU 22
Les 10 principaux demandeurs de dessins industriels

Nike International Ltd.	152
The Procter & Gamble Company	84
Kohler Co.	80
Wolverine World Wide, Inc.	77
Microsoft Corporation	75
Moen Incorporated	63
Vector Products, Inc.	36
Natuzzi S.p.A.	32
Nokia Corporation	28
Sonia, S.A.	27

TABLEAU 23
Les 10 principaux propriétaires de dessins industriels

Nike International Ltd.	152
The Procter & Gamble Company	85
Kohler Co.	80
Wolverine World Wide, Inc.	77
Microsoft Corporation	75
Moen Incorporated	63
Vector Products, Inc.	33
Natuzzi S.p.A.	32
Nokia Corporation	27
Sonia, S.A.	27

Figure 14 Demandes d'enregistrement de dessins industriels

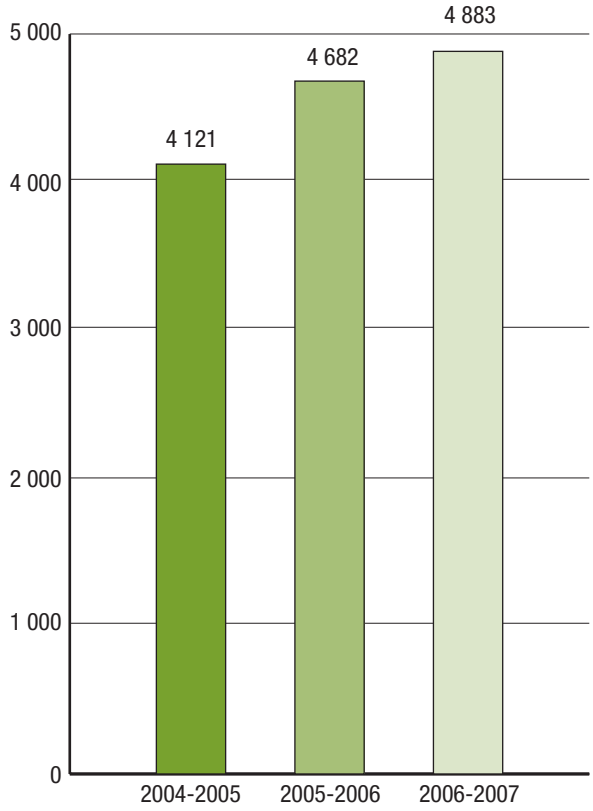

Figure 15 Demandes de dessins industriels traitées

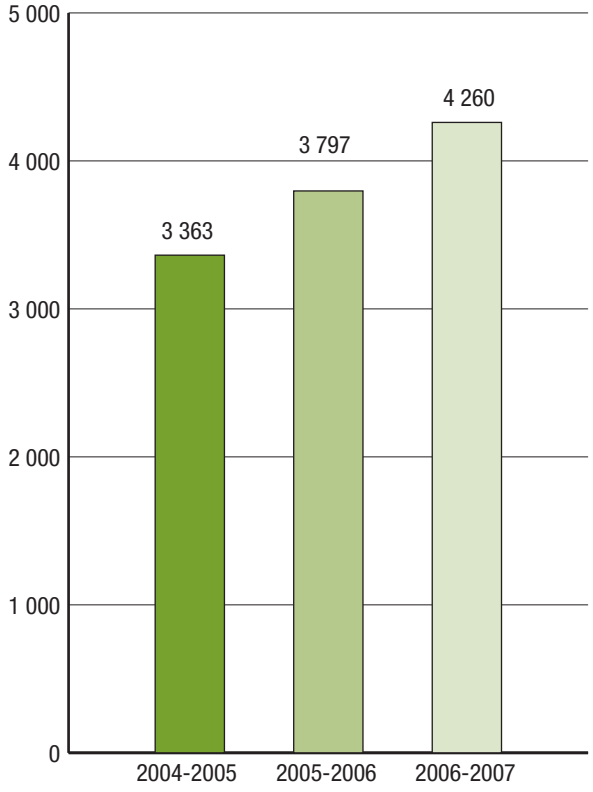

Données en matière d'information

Figure 16 Consultations du site Web

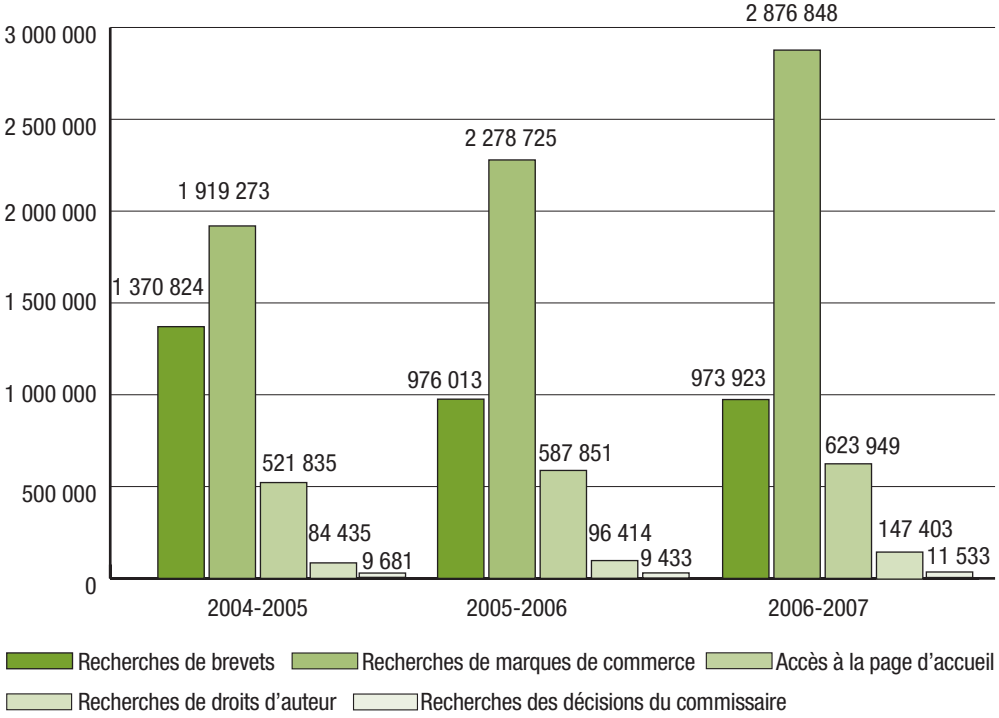

Figure 17 Demandes de renseignements

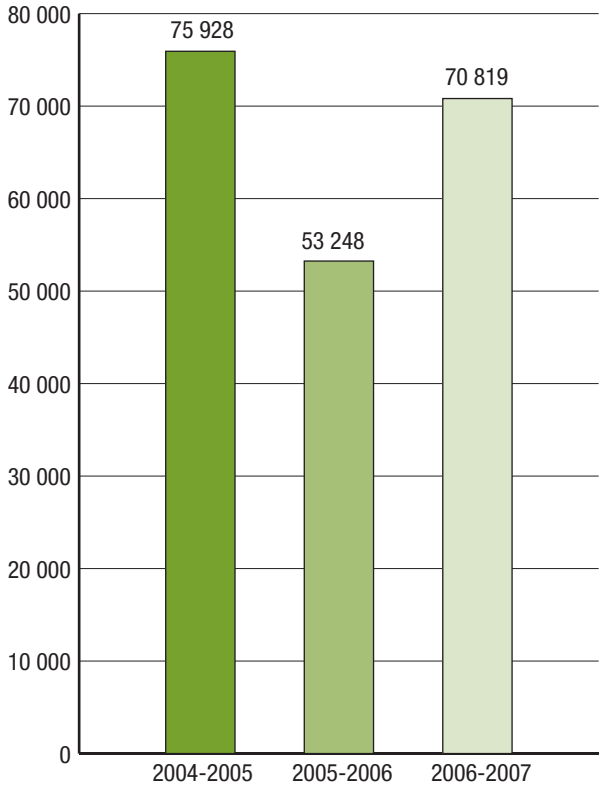

Données en matière de ressources humaines

Figure 18 Employés par groupe d'âge

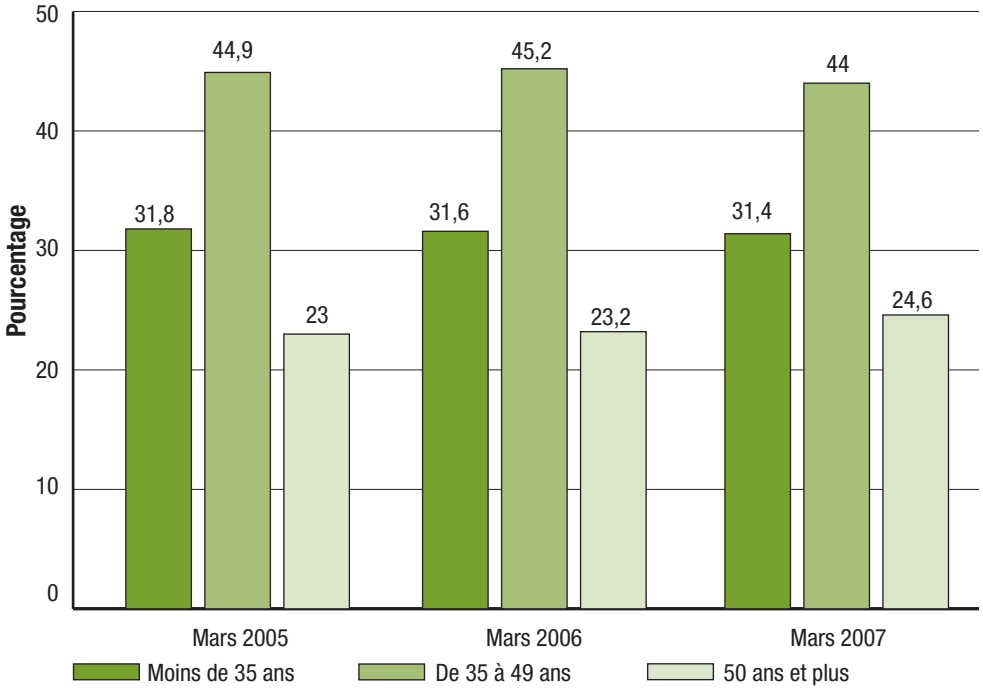

Figure 19 Nombre d'employés

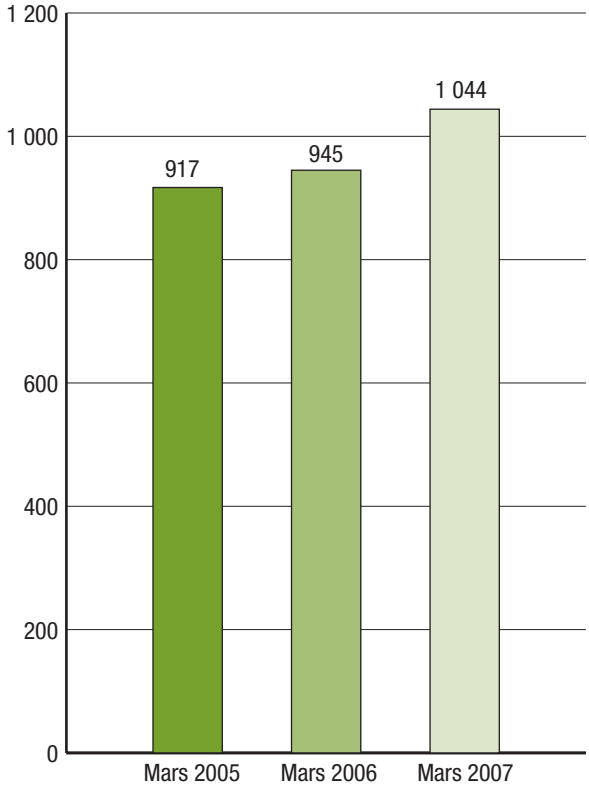

Figure 20 Employés, selon le sexe

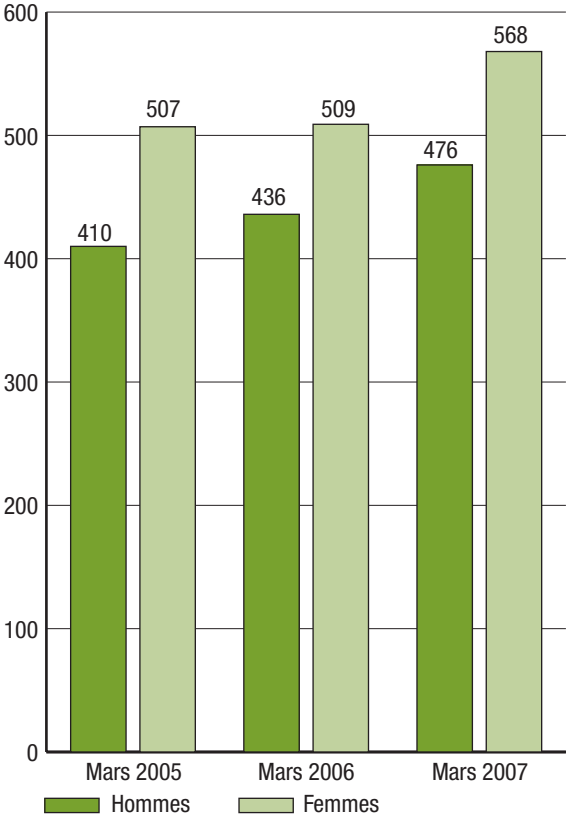

Appendice D

Normes de service à la clientèle

Services	Normes de service à la clientèle	Résultats
DIRECTION DES BREVETS		
• délivrer un certificat de dépôt pour les demandes de brevets satisfaisant aux exigences de dépôt	dans les 4 semaines suivant la réception de la demande	4,2 semaines
• délivrer une confirmation d'entrée à la phase nationale pour les demandes en vertu du PCT répondant aux exigences d'entrée	dans les 8 semaines suivant la réception de la demande	8 semaines
• délivrer un certificat d'enregistrement du droit de propriété	dans les 6 semaines suivant la réception des documents	6 semaines
• fournir un premier rapport d'examen de fond (80 p. 100 des demandes faisant l'objet d'une requête d'examen sont en attente d'un premier rapport d'examen de fond, y compris toutes les objections à la brevetabilité connues)	moins de 27 mois dans 80 p. 100 des demandes	moins de 27 mois dans 77 p. 100 des cas
COMMISSION D'APPEL DES BREVETS		
• Brevets - communication avec le demandeur pour fixer une date d'audience	dans les 2 mois	2 mois
• Dessins industriels - communication avec le demandeur pour fixer une date d'audience	dans les 2 mois	2 mois
DIRECTION DES MARQUES DE COMMERCE		
• délivrer un accusé de réception pour les nouvelles demandes déposées dans les règles	dans les 7 jours ouvrables suivant la date de dépôt	4 jours ouvrables
• approbation des demandes recevables ou délivrance d'un premier rapport d'examen	dans les 6 mois suivant la date de dépôt au début de 2006-2007, pour arriver à 4 mois à la fin de 2006-2007	5,5 mois
• répondre à la correspondance du client suite à un premier rapport	dans les 4 mois suivant la réception de la correspondance	2,1 mois (excluant le rapport secondaire)

Services	Normes de service à la clientèle	Résultats
COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE		
• tenue d'une audience orale		
- oppositions	dans les 14 mois suivant la réception de la requête (pas de reports)	8,5 mois
- demandes en vertu de l'article 45	dans les 18 mois suivant la réception de la requête	20,5 mois
• prononcé de la décision		
- oppositions sans audience	dans les 12 mois suivant l'étape de la décision	8,3 mois
- demandes en vertu de l'article 45 sans audience	dans les 18 mois suivant l'étape de la décision	11,4 mois
BUREAU DU DROIT D'AUTEUR		
• enregistrement et délivrance d'un certificat		
- pour les demandes reçues par courrier	dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande et des droits	10,1 jours ouvrables
- pour les demandes déposées en ligne	dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de la demande et des droits	3,2 jours ouvrables
- pour le « traitement accéléré » des demandes reçues par courrier	dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de la demande et des droits	2,3 jours ouvrables
• enregistrement de la cession de droit et délivrance d'un certificat d'enregistrement de droit d'auteur	dans les 18 jours ouvrables suivant la réception de la demande et des droits	8 jours ouvrables
DIVISION DES DESSINS INDUSTRIELS		
• délivrance du certificat de dépôt ou d'un rapport indiquant que la demande est incomplète	dans les 4 semaines suivant la réception de la demande	2 semaines
• examen de la demande pour déterminer si le dessin est enregistrable; approbation du dessin ou délivrance du premier rapport d'examen	dans les 13 mois suivant la réception de la demande	12,3 mois

Services	Normes de service à la clientèle	Résultats
CENTRE DE SERVICES À LA CLIENTÈLE[1] (CSC) (DIRECTION DE L'INFORMATION)		90 p. 100 des demandes de renseignements sont traitées dans le délai fixé
• répondre aux demandes de renseignements soumises par téléphone ou laissées sur la boîte vocale	sur-le-champ ou dans les 24 heures	objectif atteint
• répondre à la correspondance générale et aux demandes soumises par courriel ou par télécopieur	dans les 2 jours ouvrables suivant la réception au CSC	objectif atteint
• donner accès à un agent d'information (sur place)	dans les 10 minutes suivant la demande	objectif atteint
• envoyer des publications sur la PI par la poste	dans les 2 jours ouvrables	objectif atteint
SECTION DE LA REPRODUCTION ET DES VENTES (DIRECTION DE L'INFORMATION)		90 p. 100 des demandes de renseignements sont traitées dans le délai fixé
• envoyer des photocopies des documents concernant les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur sur support papier ou sous forme électronique	de 1 à 3 jours ouvrables suivant la réception de la demande et de la preuve de paiement[2]	objectif atteint
• envoyer des copies certifiées conformes de documents concernant les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur sur support papier	de 1 à 3 jours ouvrables suivant la réception de la demande et de la preuve de paiement[2]	objectif atteint

Remarque : L'OPIC s'engage à fournir le niveau de service indiqué ci-dessous et l'on s'attend à ce qu'il atteigne ce niveau de service, en moyenne, au cours de l'année. Il pourrait y avoir des cas particuliers où les services ne seront pas conformes aux normes de service en raison de circonstances imprévues.

1. Le CSC est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés).
2. Il peut y avoir quelques exceptions en raison de retards dans la réception de documents venant des archives.

Appendice E

Membres du Comité de direction et agents de développement des affaires

Membres du Comité de direction

COMMISSAIRE AUX BREVETS, REGISTRAIRE DES MARQUES DE COMMERCE ET PRÉSIDENTE
Mary Carman
Tél. : 819-997-1057
Téléc. : 819-997-1890
Courriel : carman.mary@ic.gc.ca

SOUS-COMMISSAIRE AUX BREVETS ET DIRECTEUR, DIRECTION DES BREVETS
Barney de Schneider
Tél. : 819-997-1947
Téléc. : 819-994-1989
Courriel : deschneider.barney@ic.gc.ca

DIRECTEUR EXÉCUTIF, STRATÉGIES ET SERVICES ORGANISATIONNELS
Louis Vadeboncœur
Tél. : 819-997-2186
Téléc. : 819-997-1890
Courriel : vadeboncoeur.louis@ic.gc.ca

CONSEILLÈRE PRINCIPALE À LA PRÉSIDENTE
Joanne Rae
Tél.: 819-956-0505
Téléc. : 819-997-1890
Courriel: rae.joanne@ic.gc.ca

DIRECTEUR DE PROGRAMME, RENOUVELLEMENT OPÉRATIONNEL DE L'ENTREPRISE (ROE)
Daniel Boulet
Tél. : 819-953-3995
Téléc. : 819-997-5016
Courriel : boulet.daniel@ic.gc.ca

CONSEILLER, SERVICES JURIDIQUES
Alan Troicuk
Tél. : 819-953-3309
Téléc. : 819-997-1890
Courriel : troicuk.alan@ic.gc.ca

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Joanne Bergevin
Tél. : 819-953-6132
Téléc. : 819-997-1890
Courriel : bergevin.joanne@ic.gc.ca

PRÉSIDENT, COMMISSION D'APPEL DES BREVETS
Murray Wilson
Tél. : 819-994-4778
Téléc. : 819-997-5052
Courriel : wilson.murray@ic.gc.ca

DIRECTRICE, DIRECTION DES MARQUES DE COMMERCE
Lisa Power
Tél. : 819-997-2423
Téléc. : 819-997-1421
Courriel : power.lisa@ic.gc.ca

DIRECTRICE, DIRECTION DE L'INFORMATION
Linda Labonté
Tél. : 819-953-3504
Téléc. : 819-953-6004
Courriel : labonte.linda@ic.gc.ca

PRÉSIDENTE INTÉRIMAIRE, COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE
Céline Tremblay
Tél. : 819-997-2469
Téléc. : 819-997-5092
Courriel : tremblay.celine@ic.gc.ca

DIRECTEUR PAR INTÉRIM, DIRECTION DU DROIT D'AUTEUR ET DES DESSINS INDUSTRIELS
Denis Simard
Tél. : 819-934-7594
Téléc. : 819-953-6977
Courriel : simard.denis@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'ADMINISTRATION
Graham Frost
Tél. : 819-953-2990
Téléc. : 819-994-0357
Courriel : frost.graham@ic.gc.ca

GESTIONNAIRE, COMMUNICATIONS
Sylvie Boileau
Tél. : 819-953-8077
Téléc. : 819-997-5052
Courriel : boileau.sylvie@ic.gc.ca

CONSEILLÈRE STRATÉGIQUE, UNITÉ STRATÉGIQUE EN RESSOURCES HUMAINES
Colette Duteau
Tél. : 819-997-1799
Téléc. : 819-997-2987
Courriel : duteau.colette@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET RÈGLEMENTAIRES
Patrice Lemyre
Tél. : 819-953-9090
Téléc. : 819-997-5052
Courriel : lemyre.patrice@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DES FINANCES
André Rousseau
Tél. : 819-997-3024
Téléc. : 819-994-0357
Courriel : rousseau.andre@ic.gc.ca

DIRECTEUR, DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES
Peter St. Germain
Tél. : 819-997-2923
Téléc. : 819-953-5059
Courriel : stgermain.peter@ic.gc.ca

Agents de développement des affaires

Jean-Marie Paquette
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
5, Place Ville-Marie, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 2G2
Tél. : 514-496-4739
Téléc. : 514-283-2247
Courriel : paquette.jeanmarie@ic.gc.ca

Cécile Klein
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Centre de services aux entreprises
Canada — Nouvelle-Écosse
1575, rue Brunswick
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3K5
Tél. : 902-426-2172
Téléc. : 902-426-6530
Courriel : klein.cecile@ic.gc.ca

Dumitru Olariu
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
880, avenue Ouellette, bureau 603
Windsor (Ontario) N9A 6L7
Tél. : 519-971-2049
Téléc. : 519-791-0151
Courriel : olariu.dumitru@ic.gc.ca

Rachel Roy
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Pièce C-226-94G
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9
Tél. : 819-934-9295
Téléc. : 819-953-6004
Courriel : roy.rachel@ic.gc.ca

Michel Loiselle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
400, avenue St. Mary, 4e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Tél. : 204-983-2687
Téléc. : 204-984-4329
Courriel : loiselle.michel@ic.gc.ca